



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU.
Faculté des Sciences Economiques, Commerciale et des Science de
Gestion.



Département des Sciences Economiques.

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire

THÈME:

**Le système de paiement par carte bancaire en
Algérie cas des agences bancaires: Al-Baraka,
BADR, BEA, BNA, et CPA de Tizi-Ouzou.**

Présenté par :

FATOUHI Lamia

GOUCEM Lydia

Dirigé par :

M^{me} AMOKRANE Hakima.

Devant le jury composé de :

Président :

Rapporteur : M^{me} AMOKRANE Hakima

Examineur :

Année Universitaire : 2017-2018

****REMERCIEMENTS****

Nos remerciements les plus vifs s'adressent tout particulièrement à Madame Amokrane pour avoir accepté de diriger ce travail, tout en nous conseillant, nous encourageants, et nous aidant tout au long de nos recherches.

Nos remerciements aussi s'adressent aux membres de jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce mémoire. Nous remercions également les différents responsables des agences et leurs personnels pour leur accueil.

*****Dédicaces*****

Avec l'aide de DIEU qui m'a donnée la force pour réaliser ce travail, j'ai le plaisir à dédier
ce modeste travail :

A mes chers parents que j'aime sans limite que DIEU puisse les protéger et leurs prêter long
vie, qui par leurs amour, leurs précieux conseils, leurs compréhensions, et leurs soutiens,
m'ont guidées vers la réussite ;

A mes chers frères : Ahmed et Amar ;

A mes chères sœurs : Ourida, Souhila, Djawida, Mbarka et leurs familles bien aimer ;

A ma chère amie : Lydia et sa famille ;

A ma binôme : Lydia et sa famille ;

A toute ma famille maternelle et paternelle

Lamia

*****Dédicaces*****

Je dédie ce travail :

A la mémoire de ma grand-mère

A mes chers parents

A mon frère Amayas et à ma sœur célia

A ma binôme Lamia

A mes amies : Lila et Malha

Lydia

Liste des abréviations

ABC : Arab Banking Corporation

ABEF: Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers.

ADE: Algérienne Des Eaux

ATCI: Algérie Télé-Compensation Interbancaire

BA : Banque d'Algérie

DADR: Banque d'Agriculture et du Développement Rurale.

BCT: Banque Centrale de Tunisie.

BDL: Banque de Développement Locale.

BEA: Banque Extérieur d'Algérie.

BNA: Banque Nationale d'Algérie.

BRI: Banque des Règlements Internationaux.

CCP: Compte Courant Postale.

CIB: Carte Interbancaire.

CNEP: Caisse Nationale d'Epargne et de prévoyance.

CNMA: Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

CMI: Centre Monétique Interbancaire.

CPA: Crédit Populaire d'Algérie.

CPI: Centre de Pré-compensation Interbancaire.

CSPR: le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement.

DAB: Distributeur Automatique de Billet.

DSS: Data Security Standard.

E-commerce : Commerce Electronique.

EMV: Europay MasterCardd Visa.

E-paiement: Paiement Electronique.

GAB: Guichet Automatique de Banque.

GIE-Monétique: Groupement d'intérêt Economique-Monétique.

GPBM: le Groupement Professionnel des Banques au Maroc.

MPTIC: Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication.

NTIC: Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication.

PCI: Paiement Card Industry.

RMI: Réseau Monétique Interbancaire.

ARTS: Algérien Real Time Steatement.

SATIM: Société d'Automatisation des Transaction Interbancaire et la Monétique.

SEAAL: Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger

SMI: Société Monétique Tunisie.

SPA: Société Par Action.

TIC: Technologie de l'Information et de la Communication.

TPE: Terminal de Paiement Electronique.

Sommaire

Introduction générale.....	11
Chapitre I : Présentation du système de paiement par carte bancaire	16
Introduction	17
Section1 : Aperçu historique et composition du système de paiement par carte bancaire.....	18
Section 2 : Le déroulement et les risques liés aux transactions par carte bancaire	25
Section3 : Avantages et inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire	33
Conclusion	39
Chapitre II : La monétique en Algérie	40
Introduction	41
Section1 : L'apparition de la monétique en Algérie	42
Saction2 : L'opérateur monétique en Algérie SATIM.....	52
Section3 : Etude comparative de la monétique des pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie .	60
Conclusion	69
Chapitre III: Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire cas des agences bancaires :	
AL-Barak bank, BARD, BEA, BNA et CPA.....	70
Introduction	71
Section1 : Méthodologie de recherche et présentation de l'enquête	72
Section2 : Analyse et interprétation des résultats de l'étude.....	77
Conclusion	92
Conclusion générale	93
Bibliographie	
Annexes	

Introduction Générale

Les systèmes de paiement constituent une pratique essentielle pour tout commerce et pour toute économie. Le rôle primordial d'un système de paiement dans l'économie d'un pays a été clairement souligné par le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement (CSPR) de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) en indiquant que « des systèmes de paiement sûrs et efficaces sont un rouage essentiel du bon fonctionnement d'un système financier »¹. Il a été ainsi suggéré que des systèmes de paiement efficaces étaient nécessaires pour le développement économique et pour soutenir le commerce des biens et services.

Au niveau international, les tendances à la modernisation et à la libéralisation des marchés financiers ont également poussé ces gouvernements à répondre aux exigences des systèmes de paiement afin de demeurer pertinents dans le commerce international et dans les marchés financiers. Ainsi, la technologie est considérée comme la meilleure solution à cet objectif.

Le développement de la technologie dans tous les secteurs économiques a amené les banques à investir progressivement dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Ces dernières, sont devenues des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire. Les progrès réalisés dans ce domaine ont permis l'apparition de nouvelles procédures et instruments de paiement modernes (la carte bancaire).

Le paiement par carte bancaire est l'un de ces systèmes considérés comme efficace et nécessaire au commerce des biens et services. Ce nouveau moyen électronique a en effet, connu un essor incontournable depuis son apparition dans les années 50 aux Etats Unis. Mais la véritable évolution n'a eu lieu qu'après le développement rapide des NTIC à la fin des années 90, principalement grâce aux succès du réseau internet.

Depuis, le paiement par carte bancaire n'a cessé d'évoluer pour offrir de plus en plus de services. Plusieurs progrès technologiques et organisationnels ont été aussi accomplis sur le plan international afin d'interconnecter les systèmes de paiement de plusieurs pays, faisant ainsi étendre la portée de ce moyen, à des endroits de plus en plus éloignés.

De notre jour, la carte bancaire peut accompagner le consommateur dans tous ses déplacements domestiques et internationaux. En lui offrant la liberté, portabilité, mais surtout la sécurité, elle lui permet ainsi de retirer de l'argent liquide et de régler ses achats dans un pays étranger avec la monnaie locale sans recours à un bureau de changes.

L'Algérie s'investit depuis 1990 dans un environnement concurrentiel dans l'objectif de libéraliser son système bancaire et l'intégrer au niveau international, à travers la promulgation

¹ BRI, CSPR (2000) : « Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique », Bâle, Suisse, p. 6. In: <http://www.bis.org/cpmi/publ/d34f.pdf>.

de la loi N°90-10 du 14 Avril relative à la monnaie et au crédit. Plusieurs réformes ont suivi cette promulgation touchant tous le système bancaire. Dans ce cadre, les autorités bancaires algériennes se sont engagées dans de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer ses systèmes et moyens de paiement, assurant la circulation de la distribution des services avec une grande efficacité. En effet, une mise en œuvre de modernisation du système de paiement s'est inscrite dans le développement de la monétique qui a pour but de faciliter les transactions commerciales et développer la bancarisation de l'économie, avec une plus grande efficacité et sécurité des services. Egalement, avec l'introduction de deux systèmes de paiement, de gros montants et de paiement de masse, conformes aux standards internationaux pour assurer le bon fonctionnement des fonds de façon sûre, rapide et sécurisée.

La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces et le chèque à des instruments modernes comme les cartes bancaires. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les services électroniques.

Sur ce plan, « l'Algérie a enregistré d'importants retards comparativement aux autres pays, notamment nos voisins marocains et tunisiens dans le processus de la monétisation et la maîtrise des nouvelles technologies de paiement »² et ce, malgré l'entrée de nouvelles technologies qui ont métamorphosé la relation client-banque comme les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et les Terminaux de Paiement Electronique (TPE). A cet effet, les banques algériennes ont intérêt à s'adapter aux nouveaux produits afin d'instaurer des règles de marché et de réussir la transition vers un système libéralisé.

Dans le passage à l'économie de marché, les banques se motivent à l'adaptation des nouveaux services et produits en collaboration avec la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique (SATIM), organisme public de coordination et de gestion interbancaire. En mettant en place de nouvelles solutions monétiques et informatiques avec le lancement du projet de paiement et de retrait par carte bancaire à partir d'un réseau monétique interbancaire (RMI) doté d'un terminal de paiement électronique (TPE).

Selon le ministre délégué chargé de l'économie numérique, Mouatassef Boudiaf malgré les efforts déployés par les autorités monétaires et la SATIM, afin de promouvoir l'utilisation de la carte bancaire restent insuffisants. A ce jour ses détenteurs utilisent toujours le chèque

² Benhalima AMMOUR, Chabha BOUZAR, « la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », les cahiers CREAD, Revue n°95-2011, Alger 2011, P 67

comme moyens de retrait et le cash demeure le moyen de paiement favori des citoyens au détriment de la carte bancaire.

L'objectif de notre travail est double : sur le plan théorique, il s'agit de présenter quelques éléments théoriques et historiques relatifs aux systèmes de paiement par carte bancaire. Sur le plan pratique, il s'agit d'identifier non seulement les raisons principales de la sous-utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement en Algérie mais aussi de dégager les éléments de blocage de cet instrument et comment encourager son utilisation. De ce fait notre problématique de recherche consiste à analyser : Qu'elles sont les raisons de la sous-utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement en Algérie?

Afin de bien cerner cette problématique nous avons posé les questions secondaires suivantes :

- pourquoi les algériens n'arrivent-ils pas à adopter de nouveaux modes de paiement ?
- pourquoi, en dépit de la mise à leur disposition des cartes bancaires, ils demeurent peu confiants et préfèrent régler leurs transactions en liquide ?

Pour mener notre travail de recherche, deux hypothèses ont été formulées :

- le manque de culture bancaire et la forte implantation de la culture du cash dans l'économie algérienne font que la carte bancaire de paiement est sous utilisée ;
- le manque de confiance aux cartes magnétiques et aux banques ainsi l'insuffisance d'équipement (Distributeurs Automatiques de Billet DAB, Guichets Automatiques de Banque GAB et Terminaux de Paiement Electronique TPE) nécessaire au développement de la monétique sont des raisons qui freinent l'utilisation de la carte bancaire en Algérie.

Dans ce cadre, l'intérêt de notre sujet découle de l'importance de la monétique dans une économie, c'est une technologie d'une importance capitale afin que notre pays puisse s'inscrire dans la mondialisation économique et financière, la généralisation de son usage à l'origine d'un renouveau des travaux théoriques et empiriques dans le domaine de l'économie des instruments de paiement. Les instruments de paiement traditionnels que sont les espèces et le chèque induisent des coûts de traitement supérieurs. C'est donc une question d'efficacité économique pour les autorités bancaires et monétaires d'accélérer la migration des instruments de type papier vers les instruments de paiement de type électronique afin de réduire le coût social des systèmes de paiement.

Notre méthodologie de recherche consiste pour les aspects théoriques, à procéder à la recherche bibliographique (consultations des ouvrages, revues, documents officiels, rapports, articles, mémoires et thèses) pour élucider un certain nombre de concepts en rapport avec le sujet choisi.

Pour la démarche pratique, nous avons tenté de mettre en relief une application sur le terrain à travers un cas empirique, en utilisant la technique du questionnaire et d'entretien. Ces techniques permettent la collecte de données de près auprès d'un grand nombre d'individus tout en favorisant une uniformité des réponses. L'enquête se réalisera par l'élaboration de deux questionnaires, le premier sera remis aux responsables de cinq agences bancaires : (AL BARAKA bank, la Banque Extérieur d'Algérie BEA, la Banque d'Agriculture et du développement rural BADR, le Crédit Populaire d'Algérie CPA et la Banque Nationale d'Algérie BNA) et le deuxième questionnaire quant à lui sera adresser à cent-cinquante particuliers. Après avoir récupéré les questionnaires adressés aux responsables de ces cinq agences bancaires et aux particuliers, nous passerons à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les résultats obtenues.

A partir des hypothèses et questionnements avancés, nous avons établi un travail structuré autour de trois chapitres, le premier chapitre intitulé « Présentation du système de paiement par carte bancaire » nous traiterons les notions générales sur le système de paiement par carte à savoir, l'apparition, l'évolution et le fonctionnement des transactions par carte.

Le deuxième chapitre intitulé « la monétique en Algérie », nous retracerons un aperçu historique sur son apparition et son développement, puis nous présenterons l'opérateur monétique en Algérie et son réseau interbancaire, nous terminerons par une comparaison de la situation de la monétique en Algérie par rapport à ces voisins marocains et tunisiens.

Le troisième et dernier chapitre intitulé « étude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire cas des agences bancaires : AL-BARAKA bank, BEA, BNA, BADR et CPA », ce dernier chapitre sera réservé au cas pratique ayant l'objet l'analyse les deux questionnaires, le premier sera destiné aux responsables de cinq agences bancaires situées à Tizi-Ouzou, le second sera destiné à cent-cinquante particuliers résidents à Tizi-Ouzou. Nous commencerons par l'analyse et interpréter les résultats de l'enquête par questionnaire. Nous apporterons ensuite quelques explications sur l'absence de l'engouement vers l'utilisation de la carte bancaire, et nous essayerons enfin de proposer quelques recommandations qui pourraient être utiles au développement de la carte bancaire en Algérie.

CHAPITRE I :

*Présentation du système de paiement
par carte bancaire.*

Introduction

La circulation et l'usage des moyens de paiement nécessitent aujourd'hui la mise en place d'un système de paiement, la définition la plus propice au système de paiement est celle attribuée par le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement (CSPR)¹ de la Banque des Règlements Internationaux (BRI)² : « un système de paiement est constitué d'un ensemble d'instruments, de procédures bancaires et particulièrement des systèmes de transferts de fonds interbancaires qui assurent la circulation de la monnaie »³.

Le système de paiement par carte bancaire repose sur l'utilisation des cartes bancaires pour le paiement d'achat ou de prestations de services auprès des accepteurs adhérents à ce système, pour connaître mieux ce moyen de paiement (carte bancaire) il faut connaître au préalable son contexte, ses avantages, ses inconvénients et comment éviter d'être victime de la fraude.

Avant toute initiative, avoir une idée sur l'apparition des premières cartes dans le monde est sûrement nécessaire. Nous avons divisé ce chapitre en trois sections, dans la première section nous retracerons un aperçu historique et composition du système de paiement par carte bancaire, dans la seconde section, nous expliquerons le déroulement des transactions par carte bancaire (retrait, paiement), dans la troisième et dernière section nous aborderons les avantages et les inconvénients du paiement par carte bancaire.

¹ Le CSPR a été constituée en mai 1998, un groupe de travail sur les principes et pratiques applicables aux systèmes de paiement, chargé d'élaborer les principes devant présider à la conception et à l'exploitation des systèmes de paiement dans tous les pays.

² BRI est une organisation financière internationale créée le 17 mai 1930 sous la forme juridique d'une société anonyme, dont les actionnaires sont des banques centrales.

³ BRI, CSPR: « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement », 2003, p53.
In: http://www.bis.org/publ/cpss00b_fr.pdf.

Section 1 : Aperçu historique et composition du système de paiement par carte bancaire.

« Le système vient du mot grec « systema » qui veut dire « ensemble » qui a été un système de pensée avant d'être un système opérationnel. C'est un ensemble dont les parties sont interdépendantes mais dont le tout existe indépendamment des parties »⁴.

Le paiement par carte bancaire tel que nous le connaissons aujourd'hui doit son existence aux coopérations et aux progrès technologiques. Si de nos jours, une carte bancaire permet de régler des transactions chez un commerçant, de payer sur internet et de retirer de l'argent liquide, elle n'offrait pas autant de services lors de son apparition, à travers cette section, nous allons parcourir l'environnement interne du système de paiement par carte bancaire à savoir l'historicité, la définition et les différents types de carte, en dernier lieu on citera les canaux d'acceptation : Distributeur Automatique de Billet (DAB), Guichet Automatique de Banque (GAB), Terminal de Paiement Electronique (TPE) et la composition d'un système de paiement.

1-1 Aperçu historique de paiement par carte bancaire

De création relativement récente, la carte n'a cessé d'évoluer depuis son apparition. La première est née aux Etats-Unis dans les années 1920, mais n'a connu de véritable essor qu'à partir des années 50.

En 1949, à New York l'homme d'affaires « Frank McNamara »⁵ à la fin du repas, il se rend compte qu'il a oublié son portefeuille. Il se promet de ne plus jamais subir un tel embarras. Heureusement, sa femme lui a évité des ennuis ce jour-là en réglant l'addition. L'année 1950, la carte de crédit a été inventée par le fondateur du « club de diners »⁶, Frank Mc Namara, le but de la carte était de payer les factures de restaurant. Un client pouvait manger sans numéraire dans n'importe quel restaurant qui accepterait les cartes de crédit Diners Club. Diners Club payait ensuite le restaurant et les titulaires de carte remboursaient Diners.

En 1958, « American Express »⁷ lance sa première carte de crédit et quelques semaines plus tard, Bank of America lance la Bank Americard.

⁴ RAMBURE D: « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris, 2003 p. 13.

⁵ Née le 4 avril 1894-décédé le 2 novembre 1961, c'est l'un des fondateurs de la carte bancaire diners club en 1950.

⁶ Diners Club International, fondée en tant que Diners Club, est une société de carte de crédit formée en 1950 par Frank McNamara, Ralph Schneider et Matty Simmons.

⁷ Est une entreprise financière américaine, spécialisée dans les moyens de paiement, connue pour ses cartes de paiement ainsi que ses chèques de voyage et acteur de premier plan dans l'organisation et voyages d'affaires.

Chapitre I : Présentation du système de paiement par carte bancaire.

Dans les années 1960, ces cartes de crédit étaient promues comme un moyen de gain de temps plutôt qu'une forme de crédit, American Express, Visa et MasterCard allaient devenir par la suite d'énormes acteurs qui domineront cette industrie. Le paiement par carte n'a depuis cessé d'évaluer, de croître, de se développer et de s'étendre à des régions de plus en plus éloignées jusqu'à nous offrir les cartes internationales que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons établi une chronologie d'événements importants ayant marqué cette industrie dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 01 : la genèse de la carte bancaire.

Années	Événements
1950	Diners Club lance la première carte de paiement sous forme de petit carnet.
1958	American Express lance sa première carte de crédit.
1959	Bank of American lance la BankAmericard (future visa).
1966	Naissance d'Interbank Card Association (future MasterCard).
1967	Naissance de la carte Bleu en France.
1969	Accords entre Interbank et Charge Master qui deviendront MasterCard.
1974	Accords entre Carte bleue et Americard pour le lancement de la Carte Bleue internationale.
1977	Bank of AmeriCard change de nom pour devenir Visa.
1978	Naissance de Visa Europe à Londres.
1979	MasterCharge change de nom pour devenir MasterCard.
1983	Visa lance un réseau international de Distributeur Automatique de Billet (DAB).
1986	Visa est le premier à lancer un système de paiement par carte sous plusieurs monnaies.
1996	Europay, MasterCard et Visa lancent la norme Europay MasterCardd Visa EMV.
2016	- la carte Visa occupe le premier classement mondial avec 60,5% des parts de marché. - la carte MasterCard occupe 26,9% des parts de marché dans le monde.

Source : <http://www.Visa.com>, <http://www.MasterCard.com>.

1-1-1 les types de la carte bancaire

La carte bancaire est une carte rectangulaire ayant 88mm de longueur et 54mm de largeur, avec une épaisseur de 1mm en plastique, équipée d'une bande magnétique et /ou puce électronique, proposé par les banques, afin de permettre à son titulaire d'effectuer des

Créée en 1841, elle était à l'origine une entreprise de transport de fonds qui prendra neuf ans plus tard le nom American Express.

paiements ou des retraits conformément aux clauses du contrat convenu avec sa banque. La date de validation de la carte varie selon les banques. A la fin de cette période, une nouvelle carte est remise à l'utilisateur par sa banque.

La carte bancaire permet à son titulaire d'effectuer les opérations suivantes :

- le paiement d'achat et de prestations de services auprès des commerçants possédant un terminal de paiement électronique (TPE) ;
- les retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billet ;
- faire des achats en ligne.

Il existe en générale deux types de carte bancaire :

- **la carte de retrait** : Elle permet uniquement d'effectuer (7jours sur 7, 24 heures sur 24) des retraits en espèces par les distributeurs automatiques de billet (DAB). Le client peut effectuer ces retraits par les distributeurs de sa banque, ou soit par l'ensemble des distributeurs situés sur le territoire national, voire même à l'étranger. Elle permet aussi d'effectuer des virements, et de consulter le solde de son compte, mais aucun paiement n'est possible avec cette carte.

- **La carte de paiement** : Est un moyen qui permet le paiement auprès des commerces physiques possédant un terminal de paiement électronique (TPE) ou auprès du commerce en ligne, le plus souvent il s'agit d'une carte de retrait et du paiement dans ce cas elle permet aussi les retraits d'espèces aux distributeur automatique de billet (DAB).

1-1-2 Les éléments de la carte bancaire

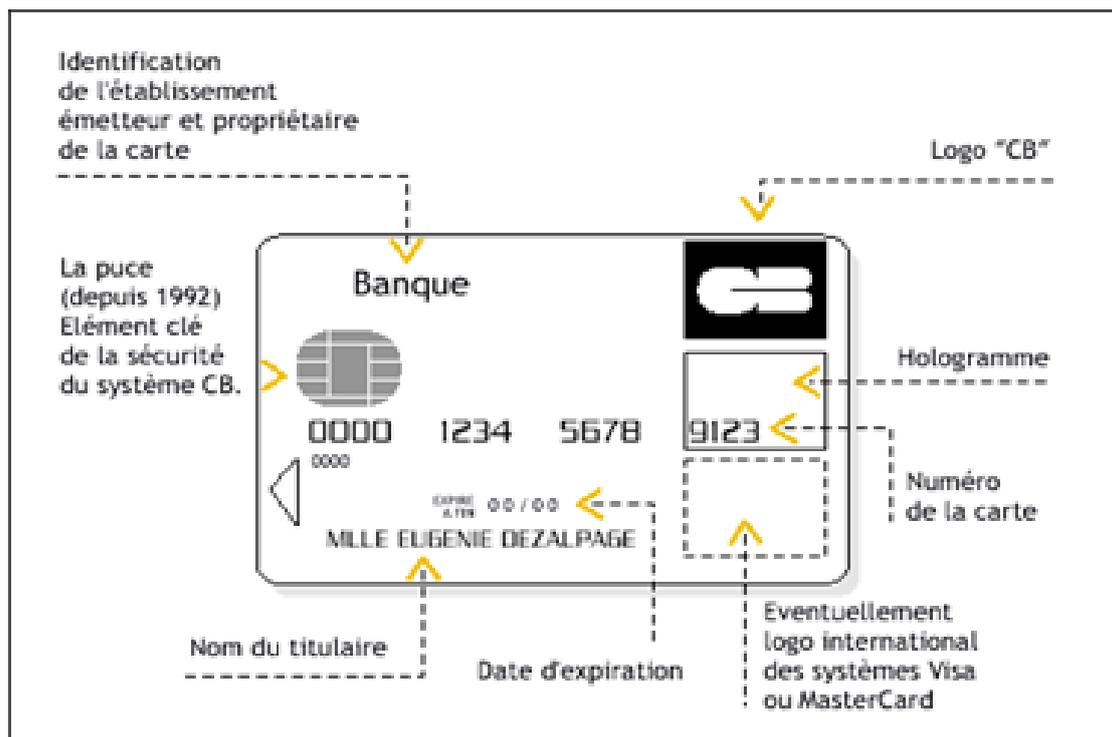
La carte bancaire porte des renseignements au recto ainsi qu'au verso.

Le recto de la carte bancaire se compose de plusieurs éléments, à savoir :

- la puce ;
- identification de l'établissement émetteur et propriétaire de la carte ;
- le logo de la banque émettrice ;
- le numéro d'identification à 16 chiffres ;
- la date d'expiration ;
- l'hologramme de sécurité ;
- le nom de titulaire ;
- le logo du réseau international dans le cas ou la carte peut être utilisé à l'étranger.

La figure suivante montre les éléments du recto de la carte bancaire :

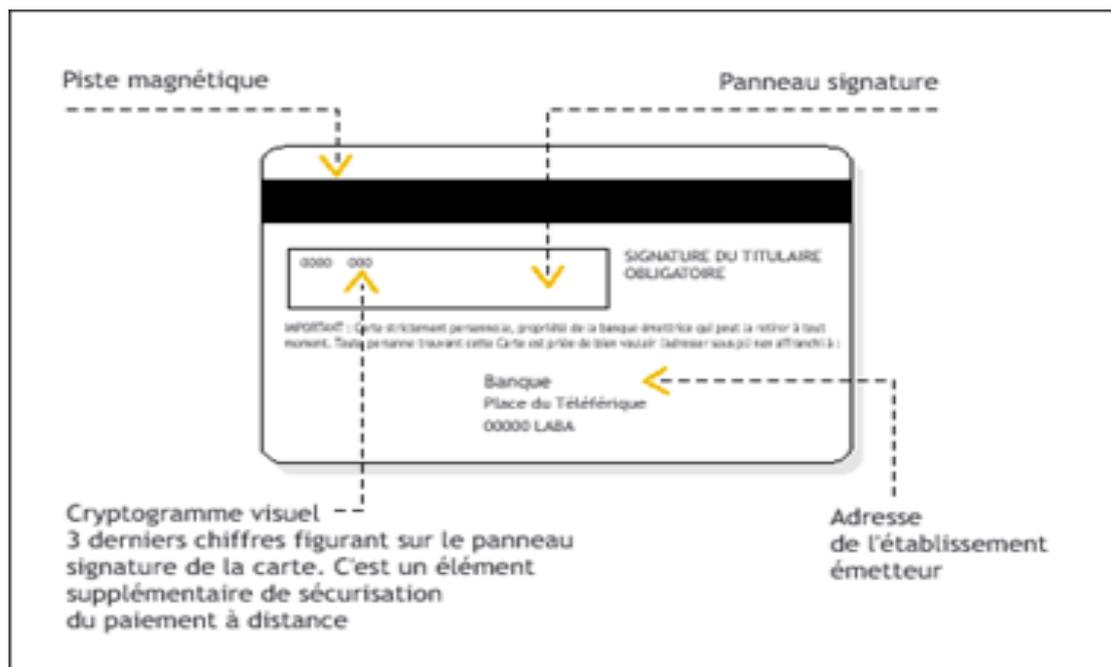
Figure N°01 : Le recto de la carte bancaire



Source : - <http://www.visaeurope.com> - <http://www.mastercard.com>

Au verso de la carte bancaire on trouve une ou plusieurs lignes magnétiques reprenant les renseignements ci-dessus et la signature de titulaire de carte. Pour fonctionner, on associe à chaque carte un code confidentiel ou code PIN à quatre chiffres. Comme le montre la figure suivante :

Figure N° 2 : le verso de la carte bancaire

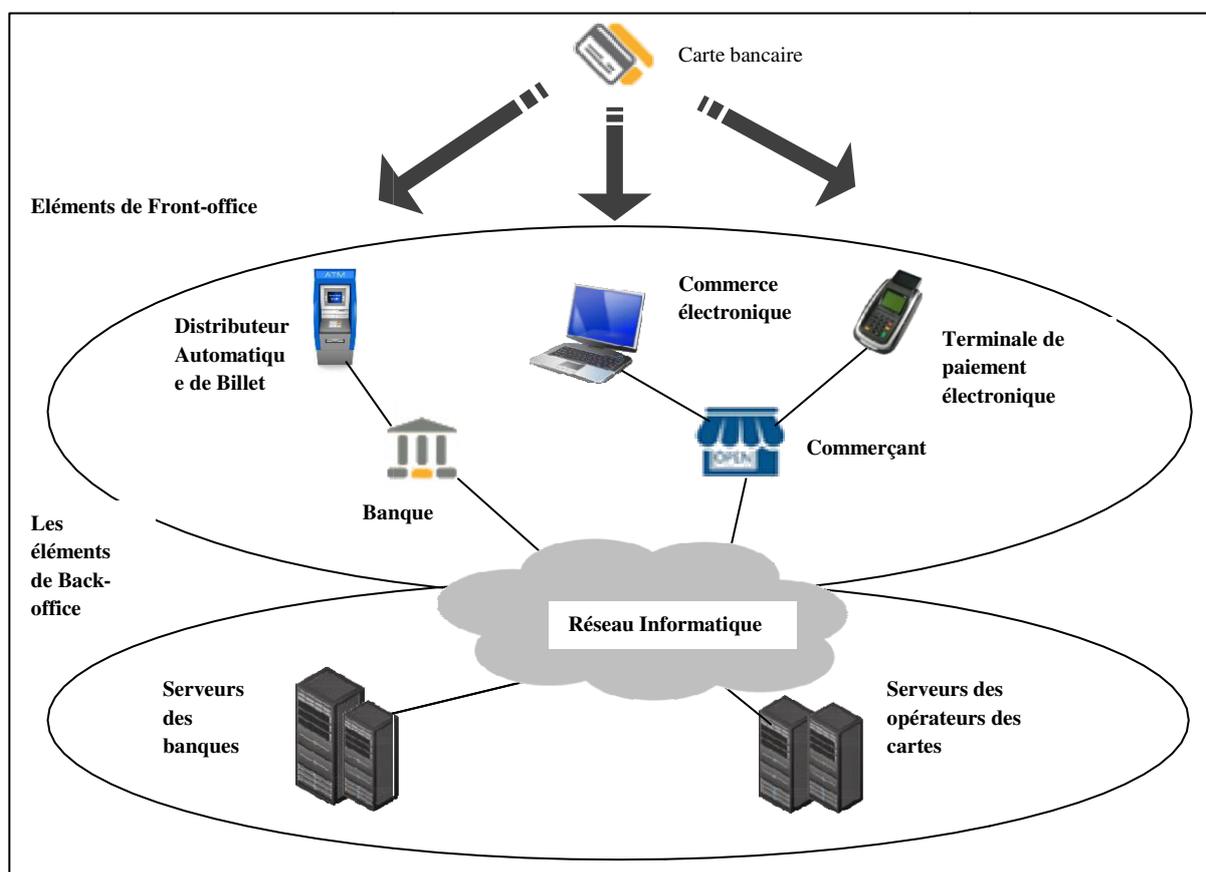


Source : - <http://www.Visaeurope.com> - <http://Mastercard.com>

1-2 La composition d'un système de paiement par carte bancaire

Pour qu'un système par carte bancaire fonctionne, on a besoin de l'infrastructure nécessaire au stockage, traitement, et transmission de monnaie électronique. Cette infrastructure se résume à un ensemble de matériels et d'équipements intervenants dans le processus. Nous avons rapportés ces éléments sur un schéma (voir figure N° 3) selon leur rôle et leur position physique dans le système. Ainsi nous avons identifié des éléments de « *front-office*⁸ » qui sont à la portée des utilisateurs et des marchands, et des éléments de « *back-office*⁹ » qui sont à la seule portée des banques et des opérateurs. La figure suivante illustre la disposition de ces éléments.

Figure N°03 :Eléments qui composent un système de retrait et de paiement par carte



Source : <http://www.satim-dz.com>

Les éléments de Front-office sont l'ensemble des équipements placés et mis à la disposition des consommateurs dans le but de leur permettre d'exécuter des transactions. Ces derniers sont, les terminaux de paiement électronique (TPE) dans les commerces, ainsi les

⁸ Terme anglais désignant les éléments dans une organisation qui sont mis au contact du public.

⁹ Terme anglais désignant les éléments opérants en arrière plan dans une organisation.

distributeurs automatiques de billets (DAB) et les guichets automatiques de banque (GAB) placés au niveau des agences bancaires ou des endroits publics. Leur rôle se limite généralement à transmettre les informations de sa banque. En d'autres termes, ces éléments offrent une interface entre le consommateur et le cœur du réseau (le Back-office).

➤ **TPE (Terminal de Paiement Electronique)** : est un appareil électronique capable de lire les données d'une carte bancaire, d'enregistrer une transaction, et de communiquer avec un serveur d'authentification à distance. (Voire figure N°04).

Figure N° 04 : Terminal de Paiement Electronique.



Source : <http://fr.m.wikipedia.org/wiki/terminal/de/paiement>.

➤ **DAB(Distributeur Automatique de Billet), et GAB(Guichet Automatique deBanque)** : sont des automates, qui permettent aux détenteurs de la carte bancaire d'effectuer les opérations de retrait d'espèces et la consultation du solde du compte, en plus de ces deux fonctions communes, le GAB a d'autres fonction à savoir : consultation des dix dernières opérations, consultation du relevé d'identité bancaire (RIB), commande du carnet de chèque, virement de compte à compte, versement d'espèces, remise de chèque ainsi que les opérations sur livret d'épargne électronique. (Voire figure N°05)

Le DAB et GAB offrent des avantages aux banques et à leurs clients :

- la disponibilité des services 24h/24 et 7j/7 ;
- l'accès direct à plusieurs services ;
- la disponibilité de l'argent à tout moment ;
- l'épargne de temps.

Figure N 05 : Distributeur Automatique de Billet(DAB)-Guichet Automatique de Banque(GAB).



Source :<http://fr.m.wikipedia.org/distributeur/automatique/de/billet>.

Les équipements du Back-office représentent le cœur du système. Ils opèrent en arrière plan et ne sont pas à la portée d'aucun consommateur ou marché. Ces équipements ont un rôle important et délicat qui consiste à transmettre les informations et traiter les transactions. Pour cette raison, ils sont souvent placés dans des endroits tenus secrets et constamment protégés. Il existe plusieurs équipements qui interviennent dans le processus, on distingue :

➤ **Les serveurs informatiques**

Les serveurs informatiques sont les équipements détenus par les banques et les opérateurs de carte dont le rôle est d'authentifier les utilisateurs, de traiter, de valider leurs transactions et ensuite enregistrer les informations relatives à leurs comptes bancaires. Ces équipements constituent des systèmes d'informations complexes et sophistiqués utilisant de nombreuses technologies en matière de traitement et de cryptage de données.

➤ **Les équipements réseau**

Les équipements réseau sont des périphériques dont le seul rôle consiste à acheminer les flux de données générées par les équipements de front-office et de back-office, ces derniers sont généralement la propriété des fournisseurs d'accès au réseau auquel les banques, les opérateurs de carte et les marchands connectent leur matériel.

Section 2 : Le déroulement et les risques liés aux transactions par carte bancaire

La carte bancaire se distingue des autres moyens de paiement par sa vocation et surtout l'allègement des coûts de traitements, elle permet à son porteur d'effectuer des opérations de retraits et des paiements, à travers cette section nous expliquerons le déroulement et les différents risques liés aux transactions par carte bancaire.

2-1 Le déroulement des transactions par carte bancaire

Le déroulement des opérations par carte bancaire s'illustre par une transaction de retrait auprès des DAB/GAB, ou celle de paiement auprès des TPE affiliés à des commerçants. Lors d'une de ces transactions quatre acteurs peuvent être présents, on distingue :

-la banque émettrice (banque de porteur) : est un organisme financier, c'est la banque du porteur de la carte. Elle est chargée de signer des contrats avec les opérateurs de cartes, d'échanger des flux financiers avec les banques des commerçants et de leur garantir le paiement de la transaction.

-La banque acquéreuse (banque de commerçant) : est l'organisme financier, c'est la banque du commerçant ayant accepté le paiement par carte. Elle signe des contrats avec ses clients commerçants, gère les DAB, et échange des flux financiers avec la banque émettrice.

-Le porteur : c'est une personne physique qui est le titulaire d'une carte bancaire. Il signe de ce fait un contrat avec sa banque.

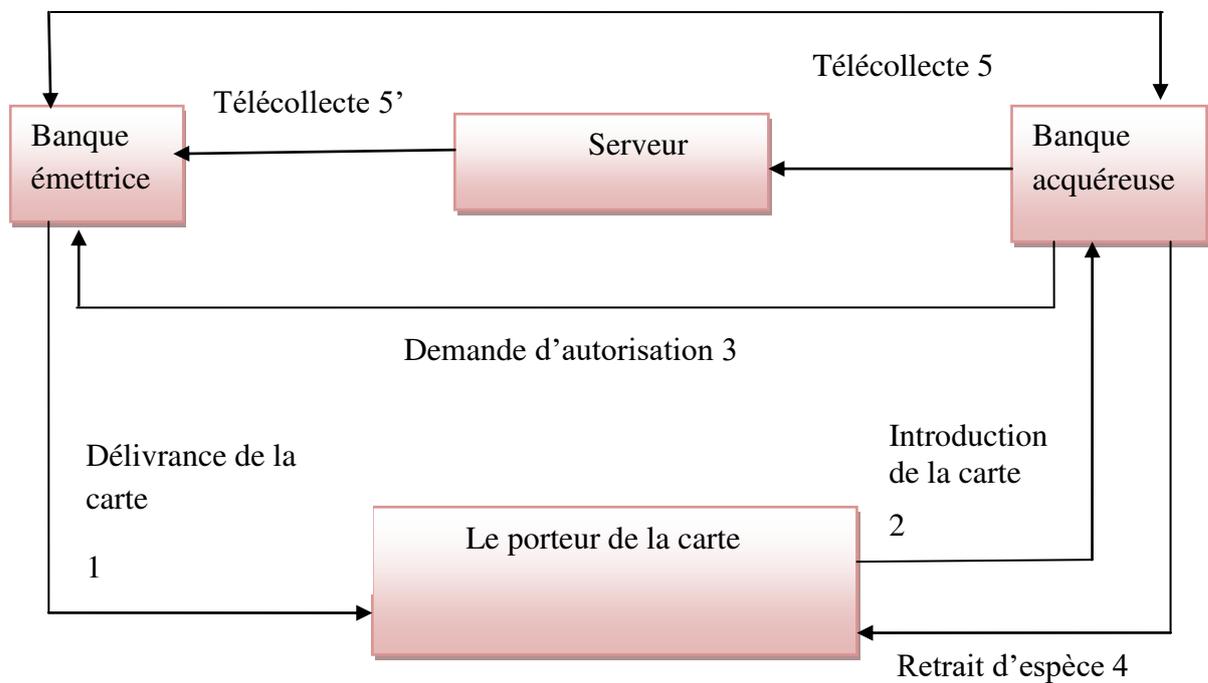
-L'accepteur(le commerçant) : est une personne physique ou morale qui accepte le moyen de paiement grâce à un système accepteur. Dans une transaction bancaire, il s'agit du commerçant bénéficiaire du règlement. Un contrat monétique est signé entre lui et sa banque attestant de son adhésion au réseau interbancaire.

2-1-1 Déroulement d'une transaction de retrait par carte

Le retrait par carte est pratiquement le seul moyen le plus simple et le plus utilisé, pour se procurer des billets de banque. La carte bancaire permet à son titulaire de retirer les espèces dans le réseau commercial de la banque émettrice qui comprend les DAB/GAB ou sur les banques confrère. La transaction de retrait est schématisée comme suit :

Schéma N° 1 : Déroulement d'une transaction de retrait par carte bancaire.

Télé-compensation 6



Source : effort de synthèse

Étape 1 - Délivrance de la carte : La banque émettrice délivre une carte bancaire associée d'un code confidentiel à son client détenteur d'un compte courant ou bien à son mandataire.

Étape 2 - Introduction à la carte : Le porteur se présente au niveau d'un DAB pour effectuer une opération de retrait, il introduit sa carte dans ce dernier en suivant les introductions qui s'affichent sur l'écran.

Étape 3 - Demande d'autorisation : Une fois la carte introduite, un processus de sécurité est alors envoyé à la banque émettrice, comprenant essentiellement la vérification du code confidentiel et la comparaison du numéro de la carte avec ceux d'une liste des cartes misent en opposition (liste noire) et le contrôle des droits au retraits de carte (vérification si le plafond n'est pas dépassé).

Étape 4 - Retrait d'espèce : Une fois la demande d'autorisation, le serveur DAB délivre la somme demandée par le porteur puis le dernier retire sa carte.

Étape 5 - La télécollecte : Une fois le retrait effectué, le DAB prend note et enregistre toute les transactions effectuées pendant une journée sous forme d'un fichier comportant les numéros de compte des porteurs et les montants des retraits.

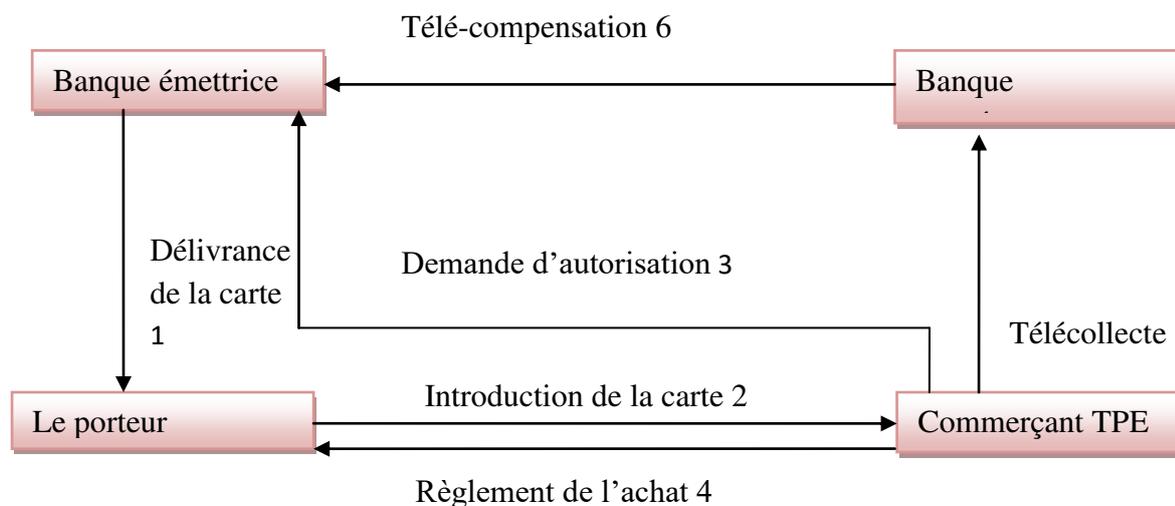
Dans ce cas, la banque confère procédera à la télécollecte qui consiste à collecter les fichiers contenant les informations sur les opérations de retrait effectués qu'elle passera en comptabilité par un enregistrement informatique, qui sera transmis au serveur.

Etape 6 - Une fois la télécollecte est effectuée, la compensation entre les comptes bancaires, celui de l'accepteur et du porteur sont mis en jeu dans la transaction, le compte de l'accepteur va être crédité du montant de la transaction et celui du client sera débité du même montant. L'acquéreur va transmettre à une plateforme de compensation des données de la transaction, cette dernière sauvegarde l'information. La plateforme de compensation transmet l'opération de débit du compte porteur au serveur émetteur et l'opération crédit du compte accepteur sur le serveur acquéreur. Elle attend alors un acquittement de leur part. Enfin la télé compensation.

2-1-2 Déroulement d'une transaction de paiement par carte

Le déroulement de bout en bout d'une transaction de paiement s'effectue selon les étapes suivantes qui sont illustrées dans le schéma suivant :

Schéma N° 2 : Déroulement d'une transaction de paiement par carte bancaire.



Source : effort de synthèse

Etape 1- Délivrance de la carte : La banque émettrice délivre une carte bancaire associée d'un code confidentiel à son client détenteur d'un compte courant ou bien à son mandataire.

Etape 2- Introduction de la carte : Le porteur présente sa carte pour règlement d'un achat d'un bien ou d'un service, après la vérification visuelle de la carte le commerçant l'introduit dans le PIN-PAD du TPE.

Etape 3 - Demande d'autorisation : Après l'introduction de la carte, une demande d'autorisation est envoyée vers la banque émettrice pour vérifier la solvabilité du compte et la validité de la carte.

Etape 4 - Règlement de l'achat : Une fois la vérification est terminée, le commerçant saisie le montant de l'achat, le porteur saisie son code, le ticket de l'achat est imprimé du TPE puis le commerçant le remet au client.

Etape 5 - La télécollecte : Le processus de télécollecte consiste à transmettre les fichiers enregistré sur le TPE de plusieurs transactions effectuées à la banque acquéreuse (la banque du commerçant).

La télécollecte est effectuée dans un intervalle de temps régulier au moment ou la transmission de ces informations ne génère pas les autres opérations bancaires :

Généralement ces traitements sont effectués pendant la nuit, une fois les fichiers comportant les informations sur les transactions effectuées (numéro de compte du porteur et le montant de la transaction) sur le TPE sont téléchargés, ils sont supprimés sur le TPE.

Le commerçant est également informé des éventuelles modifications de la version logicielle ainsi que des incidents survenus si la télécollecte n'a pas pu se réalisé correctement. Quand toutes les transactions sont correctement remontées en télécollecte et après impression du ticket, le terminal purge sa mémoire.

Etape 6 - La télé compensation : Une fois la télécollecte est effectuée, la compensation entre les comptes bancaires, celui du commerçant et du porteur sont mis en jeu dans la transaction. Le compte du commerçant va être crédité du montant de la transaction et celui du client sera débiter du montant.

L'acquéreur va transmettre à une plate forme de compensation des données de la transaction. Cette dernière sauvegarde l'information.

2-2 Les risques liés à l'utilisation de la carte bancaire

Les risques liés à l'utilisation de la carte sont différents, pour cela nous avons identifié plusieurs que nous avons classés selon l'intervenant qui est exposé, à savoir :la banque, l'utilisateur de la carte bancaire.

2-2-1 Les risques encourus par la banque:

La généralisation des paiements par carte peut faire exposer la banque à des risques pouvant se présenter sous plusieurs formes : opérationnels, sécuritaires, juridiques.

2-2-1-1 Le risque opérationnel

Il est lié aux dysfonctionnements du matériel informatique et électrique de l'infrastructure. Cela peut être une panne d'électricité ou une panne du matériel de télécommunication (réseau). Cela peut engendrer l'indisponibilité du système qui entraînerait des pertes importantes pour les banques. Les causes de ce genre de panne sont nombreuses telles que les catastrophes naturelles.

2-2-1-2 Le risque de sécurité

Il est lié au caractère électronique de la monnaie et des informations sur le compte lié à la carte. Le stockage et la transmission de ces informations lors d'une transaction ou d'un retrait exposent les banques et les opérateurs de carte à d'éventuelles attaques de piraterie pour détourner ces informations. Ces dernières peuvent survenir de l'extérieur comme de l'intérieur de la société.

2-2-1-3 Le risque juridique

Les banques peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires pour différentes raisons. La première concerne la sécurité, dans le cas où ils ne répondent pas à leurs obligations, ou ils subissent une attaque de piraterie suite à laquelle des informations des clients sont frauduleusement utilisées, les banques peuvent être poursuivies pour négligence. Elles peuvent être condamnées à verser des indemnisations pour les utilisateurs victime de fraude ou ayant subis un préjudice.

2-2-2 Les risques encourus par l'utilisateur de la carte

Toute forme de moyen de paiement stimule l'imagination des contre facteurs et fraudeurs. La carte plus que tout autre instrument de paiement, offre un large éventail de possibilités de fraudes : fabrication de fausses cartes, utilisation frauduleuses de cartes perdues ou volées, ou encore l'utilisation abusive de la carte par son propre titulaire. La fraude à la carte bancaire peut être définie commettant : « *l'utilisation d'une carte par une personne qui n'est pas le titulaire légitime* ». ¹⁰

Un utilisateur de la carte bancaire est exposé au risque de fraude à la carte bancaire à chaque utilisation, Il existe trois types de fraude à la carte bancaire : la fraude du fait d'un tiers, la fraude commise par le titulaire, la fraude due au commerçant :

2-2-2-1 La fraude du fait d'un tiers :

La situation la plus simple et courante de la fraude commise par un tiers est l'utilisation d'une carte perdue ou volée, dans ce cas La carte de paiement est strictement personnel, son

¹⁰ Banque de France Rapport annuel de l'observatoire de la sécurité des moyens de paiement, 2016, P2

utilisation auprès d'un DAB ou d'un TPE, nécessite la saisie d'un code confidentiel qu'il ne doit pas être connu que par le porteur de la carte. Cependant, l'imprudence de ce dernier qui ne tient pas à ce que son code ne soit communiqué à aucun tiers et qu'il soit vigilant lors de l'utilisation des points d'accès pour paiement ou retrait, conduit à la fréquence des pratiques frauduleuses sur cartes volées. Ainsi, le fraudeur peut obtenir le code d'un porteur par plusieurs façons :

- un voleur ayant trouvé dans le portefeuille volé le code du porteur ;
- le fraudeur est un proche à qui le porteur avait communiqué son code confidentiel ;
- le voleur ayant trouvé le numéro de téléphone du porteur, le contacte en prenant le statut d'un agent bancaire.

Néanmoins, la fabrication de fausses cartes connaît un vrai développement ces dernières années, malgré les techniques plus élaborées qu'elle nécessite. On peut détecter deux types de fausses cartes :

- **la contrefaçon** : porte sur la fabrication de cartes utilisées par des porteurs illégitimes sans dépossession du porteur légitime ;
- **la falsification** : porte sur la modification des instruments de paiement à partir des cartes régulières. Il suffit alors par exemple, d'y ajouter une fausse piste magnétique tirée d'une simple cassette. Ces cartes falsifiées permettent notamment le retrait dans les DAB.

2-2-2-2 La fraude commise par le titulaire :

Le porteur peut continuer à utiliser une carte expirée ou annulée. Il peut également prétendre que sa carte est perdue ou volée. Il fait opposition et profite du délai nécessaire à la diffusion de cette opposition pour effectuer des retraits ou paiements, d'un montant généralement élevé. Les sommes ainsi engagées, postérieurement à l'opposition, sont en principe à la charge de la banque ou de l'émetteur de carte.

2-2-2-3 La fraude due au commerçant :

Les commerçants bénéficiant d'une garantie pour les règlements inférieurs à un plafond déterminé, certains peuvent être tentés d'abuser de cette garantie bancaire en établissant pour des marchandises, non délivrées le plus souvent, des fausses factures qui seront payées et dont ils obtiendront le règlement par la banque.

En cas de fraude à la carte bancaire, le détenteur de la carte doit faire opposition auprès de sa banque dès qu'il prend conscience de la fraude, ensuite pour confirmer l'opposition il doit également rédiger une lettre manuscrite d'opposition pour l'envoyer à sa banque puis il reçoit l'accusé de réception.

Dans le cas où la fraude à la carte bancaire fait suite à un vol le titulaire de la carte doit également porter plainte au commissariat, l'opposition est supposée réalisée dès que ce dernier contacte sa banque, mais en cas de conflit judiciaire avec celle-ci la date de référence de l'opposition correspond à la date de réception de la lettre d'opposition c'est pour cela de préférence d'envoyer la lettre d'oppositions au plus vite ou même de la déposer directement à l'agence.

2-3 Mesures de prévention contre les risques liés au paiement par carte bancaire

Nous venons de voir que les intervenants d'un système de paiement par carte peuvent être exposés à différents risques. Cependant il existe des mesures à prendre afin de les contourner, de freiner leur survenance ou encore de minimiser leur impact.

La négligence de la sécurité peut entraîner des conséquences désastreuses pour une banque ou un opérateur de carte. Les enjeux sont très importants, d'où la nécessité d'implémenter des mesures de sécurité avancées afin de garantir l'authenticité et l'intégrité des transactions. Pour cela, il existe plusieurs normes, standards et procédures à respecter pour protéger les informations pendant leur transmission et leur traitement. Trois normes en particulier sont utilisées dans l'industrie du paiement par carte tout à travers le monde : Europay MasterCard Visa(EMV), PaymentCardIndustry Data Security Standard (PCI DSS), et 3D Secure.

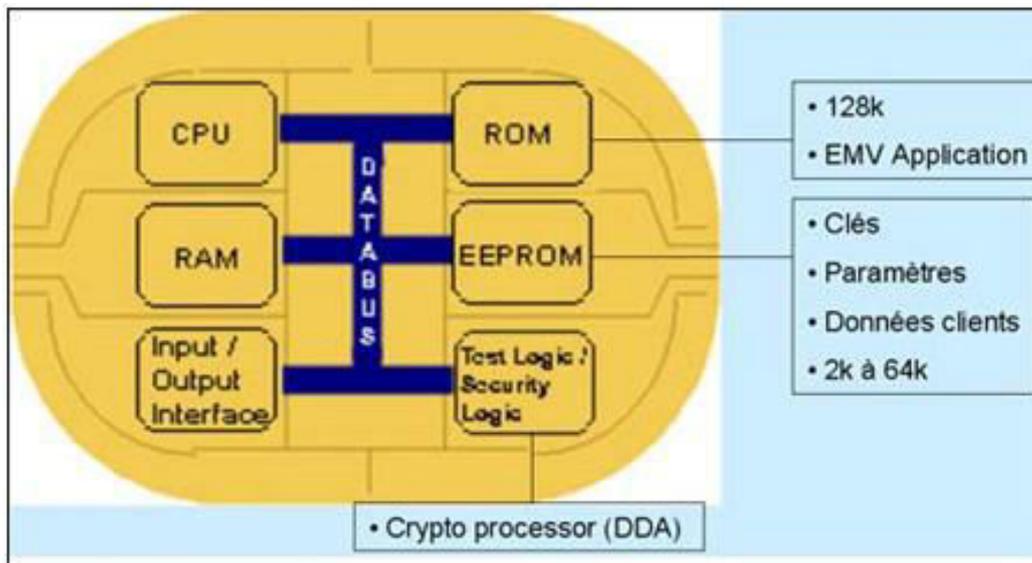
2-3-1 La norme Europay MasterCard Visa (EMV)

EMV est un standard international de carte à puce, dont le concept a été lancé dès 1996 par les réseaux internationaux Europay MasterCard et visa. Cette évolution vise à répondre à deux préoccupations des banques dans le monde. Il s'agit principalement de renforcer la sécurité d'utilisation de la carte bancaire.

La norme EMV permet d'élargir la gamme des services offerts par la carte grâce à la capacité et à l'intelligence de la technologie du processeur, plus connu sous le nom de puce. Cette puce intégrée est en réalité une petite carte mémoire dans laquelle est stocké un mécanisme d'authentification qui émet à chaque transaction une signature numérique unique. D'autres mécanismes de cryptage sont aussi inclus pour offrir une meilleure protection des données lors d'un paiement. Le déploiement de cette norme diffère d'une région du monde à une autre. En effet, la démarche implique un investissement colossal dans la réémission de

toutes les cartes bancaires et la mise à niveau des équipements (terminaux de paiement et guichets automatiques) afin qu'ils reconnaissent les cartes à puce.

Figure N06 : présentation d'une puce de la norme Europay MasterCard et visa EMV.



Source : <http://fr.wikipedia.org/Europay/MasterCard/Visa>.

2-3-2 La norme Payment Card Industry Data Security Standard PCI DSS

«La norme PCI (Payment Card Industry) DSS (Data Security Standard) a été développée par le Conseil des Normes de Sécurité PCI fondée par plusieurs opérateurs de carte notamment American Express, MasterCard et Visa. L'organisation est un forum international ouvert en 2006 pour le développement, l'amélioration, le stockage, la diffusion et la mise en œuvre en continu de normes »¹¹, dans le but de renforcer la sécurité des données des titulaires de cartes et de faciliter l'adoption de mesures de sécurité uniformes à l'échelle mondiale.

Cette norme sert de référence aux conditions techniques et opérationnelles. Elle s'applique à toutes les entités impliquées dans le traitement des cartes bancaires, notamment les commerçants, les entreprises de traitement, acquéreurs, émetteurs et prestataires de service, ainsi que toutes les autres entités qui stockent, traitent ou transmettent des données de titulaires de cartes.

La norme PCI DSS consiste en un ensemble de conditions minimum dans le domaine de l'authentification et du chiffrement des informations et peut être renforcée de contrôles et pratiques supplémentaires pour réduire encore d'avantage les risques.

¹¹La norme PCI DSS, Conseil des Normes de Sécurité. (Site officiel) in www.pcisecuritystandards.org

2-3-3 La norme 3-D Secure

Cette norme est spécifique au paiement sur internet. Son but est de permettre aux marchands de limiter les risques de fraude sur internet et de sécuriser les paiements des clients suite aux tentatives d'usurpation d'identité.

Cette norme a été développée et introduite en 2008 par Visa et Mastercard sous les appellations commerciales suivantes : Verified by Visa et Secure Code pour les cartes Visa et Mastercard respectivement. La particularité de cette norme est qu'elle inclut un mécanisme de validation des paiements. Ce mécanisme nécessite, lors d'une transaction sur internet, d'introduire d'autres informations complémentaires qui ne sont connues que par le véritable porteur de carte, ce qui limite tout risque de fraude si ce dernier perd ou se fait voler sa carte.

Ces informations complémentaires sont généralement un code ou un mot de passe que le porteur de carte introduit lors de la création de son compte sur le site internet de sa banque, ainsi que ces derniers ne sont connus que par l'utilisateur. A chaque achat, le consommateur est appelé à confirmer son identité pour s'assurer que c'est bien lui qui ordonne cette transaction et pour ensuite la valider, cette vérification se fait sur le site internet de sa banque auquel il est redirigé automatiquement. Ainsi, la banque transfère la responsabilité vers le client qui ne peut plus contester un paiement 3D Secure pour se faire rembourser.

Section 3 : Avantages et inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire.

La carte bancaire est un moyen de paiement qui offre des avantages et présente quelques inconvénients, à travers cette section nous traiterons les aspects positifs et négatifs de ce moyen de paiement, en le comparant avec d'autres moyens très répandus tel que le chèque ou l'espèce. Cette section est divisée en deux points, le premier est consacré aux avantages et aux apports du paiement par carte à l'économie, le second traite les inconvénients de ce moyen de paiement.

3-1 Les avantages liés à l'utilisation de la carte bancaire

Les avantages relatifs au paiement par carte sont nombreux. Nous avons répartis ces avantages selon les agents économiques et les institutions bénéficiaires. Nous avons identifié au total trois agents tirant à savoir : les utilisateurs, les banques et l'Etat.

3-1-1 Avantages perçus par les utilisateurs (consommateur)

En comparant le paiement par carte bancaire à d'autres moyens de paiement, nous avons établis une série d'avantages illustrés dans le tableau suivant :

Tableau N°2 : comparaison de l'utilisation de la carte bancaire et les autres moyens de paiement (espèces et chèque).

Comparaison avec l'espèce	Comparaison avec le chèque
<ul style="list-style-type: none">-la facilité et la sécurité à transporter ;-offre une garantie au consommateur contre des commerçants douteux ;-fourni une preuve en cas de besoin de remboursement ;-le paiement passe par un intermédiaire fiable généralement une institution financière ou une banque pour valider la transaction ;-traçabilité des transactions.	<ul style="list-style-type: none">-des couts de traitements largement inférieurs au chèque ;-des délais de traitement très rapide :-disparition et limitation de certain type de fraude telle que le chèque sans provision ;-sécurité des transactions grâce à la vérification en temps réel de l'authenticité de la carte.

Effort de synthèse

3-1-2 Avantages perçus par les banques

Il existe deux principaux produits liés au paiement par carte bancaire, à savoir :

- les commissions perçus sur les transactions de paiement et de retrait : la carte bancaire est un instrument de paiement très rentable pour les banques, elle représente une importante source de revenus.

- les commissions sur la conversion des monnaies : les cartes de paiements internationales offrent la possibilité de les utiliser dans plusieurs pays. Les transactions effectuées sont réglées en monnaie locale du pays en question. Si un Européen détenteur d'une carte alimentée par un compte en euro utilise sa carte en Algérie, automatiquement les retraits et les paiements seront libellés en dinars. Cependant, toutes les transactions, qu'elles que soient retrait ou paiement, sont soumises à des frais qui diffèrent d'un type de carte à un autre.

3-1-3 Avantages perçus par l'Etat

La généralisation du paiement par carte dans une économie ou un pays peut être bénéfique pour plusieurs institutions et autorités qui ne peuvent pas avoir de relation avec l'activité bancaire. Ces institutions exploitent les informations générées par les transactions grâce aux deux propriétés particulières du paiement par carte, à savoir : la personnalisation et la traçabilité. En pratique, les informations sur les transactions sont

enregistrées dans les systèmes d'informations des banques (celles du client et celles du commerçant) et des opérateurs de cartes bancaires. Bien que les détails soient confidentiels, certains chiffres ont tendance à être publiés dans le cadre d'analyse ou d'étude ou tout simplement dans les rapports annuels des différentes instances monétaires telles que les banques centrales.

D'autres institutions telles que le service des impôts ou les services de sécurité peuvent avoir accès à plus de détails concernant un client ou un commerçant particulier, généralement dans le cadre d'une investigation judiciaire ou dans une procédure légale afin de lutter contre l'informel, la fraude fiscale ou le trafic. En d'autres termes, nous pouvons dire que le paiement par carte offre une transparence et des données pouvant être exploitées dans plusieurs domaines.

3-1-4 Les apports du paiement par carte bancaire à l'économie

Les apports du paiement par carte à l'économie sont des avantages indirects. Nous les avons qualifiés ainsi parce qu'ils résultent de la généralisation de la carte comme moyen de paiement de masse. En effet, si les avantages bénéficient uniquement les intervenants, les apports peuvent être bénéfique à l'ensemble de l'économie. Nous avons identifié deux apports : la bancarisation de la population et le commerce électronique.

3-1-4-1 Bancarisation de la population

La bancarisation définit le processus d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par la population. Il s'agit entre autre des comptes bancaires, des moyens de paiement scripturaux et du crédit, dans notre cas il s'agit du paiement par carte. En effet, ce dernier est impérativement lié à un compte bancaire, en termes simples, il faut d'abord avoir un compte auprès d'une banque pour ensuite bénéficier d'une carte.

La généralisation du paiement par carte dans un pays implique une bancarisation de masse. Si la carte bancaire est de plus en plus utilisée comme moyen de paiement, ceci implique le recours du consommateur aux services de la bancaires de plus en plus souvent. Ainsi, nous pouvons dire qu'encourager le paiement par carte revient à encourager indirectement la bancarisation du consommateur.

Dans les pays où ce moyen est déjà très développé et où les services bancaires font partie intégrante de la vie quotidienne des populations, on assiste à une bancarisation personnelle. Cette dernière consiste à étendre l'utilisation de la carte, au sein d'un ménage, à un niveau individuel. En d'autres termes, encourager tous les membres de la famille à posséder chacun sa propre carte. De plus, les nouvelles technologies utilisées par ces systèmes

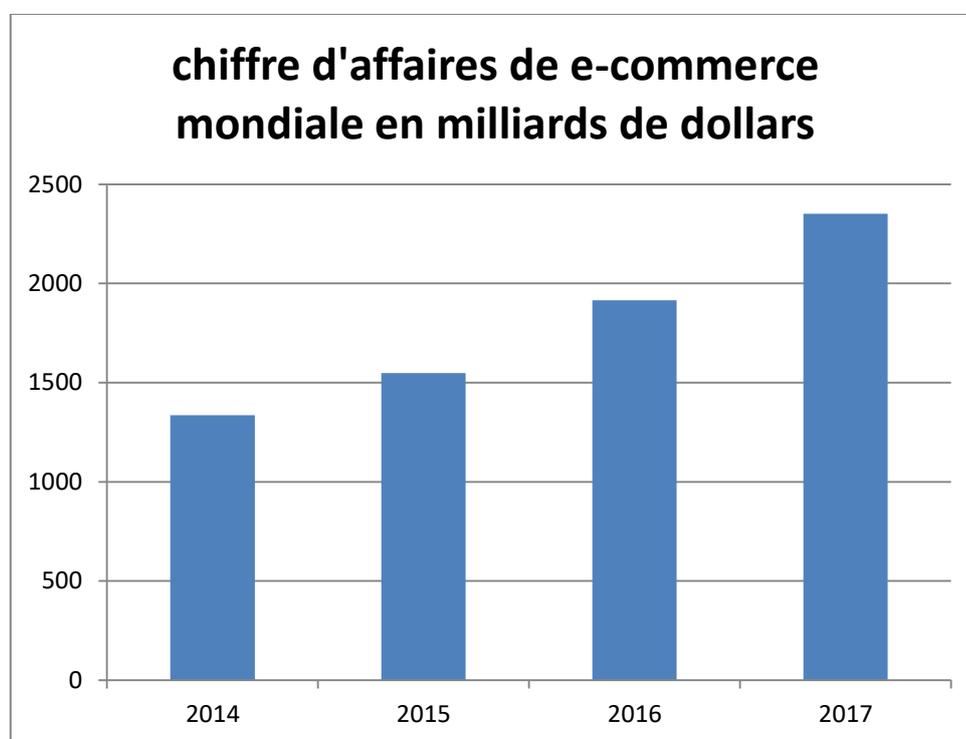
rendent les possibilités plus attrayantes et plus personnalisables, telles que les cartes spéciales pour jeunes ou encore le compte conjoint à doubles cartes.

3-1-4-2 Le commerce électronique (e-commerce)

Le commerce électronique (e-commerce) est l'achat et la vente de biens et services, ou la transaction de fonds ou de données, sur un réseau électronique, principalement l'internet.

Depuis que les réseaux de communication existent, il ya toujours eu des entrepreneurs qui ont pleinement essayé d'exploiter les possibilités à des fins purement économiques. Bien que le réseau internet offre déjà la possibilité aux entreprises d'ouvrir une fenêtre sur le monde, il subsistait cependant un problème concernant les modalités de paiement pourqu'elles deviennent de véritables boutiques en ligne. Les réseaux tels que Visa et MasterCard existaient bien déjà à l'époque et un nombre important de cartes bancaires étaient en circulation. Contrairement aux autres systèmes de paiement qui paraissaient inadéquats, le paiement par carte semblait être la solution évidente pour résoudre le problème, de par sa technologie et sa généralisation. Depuis, le commerce électronique ne cesse de se développer et de croître jusqu'à devenir un marché important offrant des possibilités et des opportunités illimitées.

Graphe N°01: le chiffre d'affaires de commerce électronique (e-commerce) en milliards de dollars dans le monde durant la période 2014-2017



Source : [http : //www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

D'après le graphe ci-dessus, le chiffre d'affaire du commerce électronique ne cesse d'augmenter au niveau mondial, il a atteint 2300 milliard de dollars en 2017.

3-2 Les inconvénients liés à l'utilisation de la carte bancaire

Bien que le paiement par carte procure de nombreux avantages, il a cependant des inconvénients tels que (les commissions, les cotisations, les autres frais et autres limites techniques). Ces désagréments diffèrent d'un opérateur à un autre, d'un type de carte à un autre et surtout d'un pays à un autre selon les lois en vigueur. Cependant, ces inconvénients ne concernent que les consommateurs et les commerçants, par contre le paiement de commission et d'intérêts versés constituent des recettes pour les bancaire.

3-2-1 Les commissions

L'utilisation des cartes bancaires pour le paiement à partir d'un terminal de paiement (TPE) ou le retrait à partir d'un distributeur automatique de billets (DAB), enregistre le paiement des commissions. Les différentes commissions existantes sont les suivantes :

3-2-1-1 La commission interbancaire

Les frais sur les transactions sont les inconvénients communs à tous types de carte bancaire. Bien que ces commissions représentent la source de revenus pour les opérateurs et les banques, elles servent aussi à couvrir les frais d'exploitation du réseau et des équipements relatifs au système. Cette commission peut différer d'un type de carte à un autre, elle est un pourcentage du montant de la transaction tandis que sur les cartes de débit, elle est généralement un montant fixe.

3-2-1-2 La commission de retrait au guichet

Ce sont les frais que de nombreuses banques et réseaux interbancaires font payer pour l'utilisation de leurs guichets automatiques. Dans certains cas, ces frais sont appliqués uniquement pour les clients externes à la banque, dans d'autres cas, elles s'appliquent à tous les utilisateurs. Beaucoup de personnes s'opposent à ces frais vu les coûts inférieurs des guichets automatiques comparés à ceux avec de vrais agents.

3-2-1-3 Les commissions de service de retrait

Des commissions sont payées par les commerçants à l'issue de leur acceptation d'un terminal de paiement.

3-2-2 Les cotisations versées par le porteur

Ce sont des frais facturés par la banque pour l'acquisition d'une carte bancaire. End'autres termes, c'est le coût de la carte. Ils sont généralement prélevés par une cotisation annuelle ou mensuelle. La cotisation diffère d'une banque à une autre, et d'un

type de carte à un autre. Généralement, plus la carte offre d'avantage de services plus la cotisation est importante.

3-2-3 Les autres frais

Il existe d'autres frais que les banques peuvent facturer pour différentes situations, telle que l'annulation de transaction, la capture de carte après introduction de codes erronés, ou encore le renouvellement de la carte en cas de perte ou de vol, ... etc.

3-2-4 Les autres limites techniques

Les cartes bancaires ne permettent pas les paiements entre particuliers. Généralement les utilisateurs ont recours à d'autres moyens tels que le chèque, le virement, l'espèce ou encore le porte-monnaie virtuel.

Une panne d'électricité ou une panne du matériel de télécommunication (réseau). Cela peut engendrer l'indisponibilité du système qui entraînerait des pertes importantes pour les commerçants et les banques.

Conclusion

La carte bancaire est un moyen de paiement destiné aux transactions à faible montant, mais à forte répétition. Il est apparu comme un simple moyen de crédit, mais évolua considérablement pour devenir un moyen de paiement à part entière. Son essor se doit entièrement à la progression rapide des technologies de l'information. L'infrastructure sous-jacente est entièrement informatisée et composée de deux parties : la partie Front-Office et la partie Back-Office. Les intervenants derrière cette infrastructure sont nombreux et chacun assume un rôle précis dans le processus de déroulement des transactions effectuées par la carte.

Le paiement par carte présente beaucoup d'avantages : une simplicité d'utilisation pour les consommateurs, des revenus supplémentaires pour les banques et une transparence pour les autorités. Il permet la bancarisation de la population et l'augmentation des opportunités pour les entreprises grâce au commerce électronique (e-commerce).

Cependant, ce moyen de paiement présente aussi quelques inconvénients et désagréments techniques tels que les commissions. Mais l'aspect négatif le plus défavorisant, reste les risques auxquels sont exposés les intervenants. Bien que ces risques semblaient incontrôlables au début et menaçaient le système dans son ensemble, beaucoup de progrès en matière de sécurité ont été réalisés.

Aujourd'hui, il existe des organismes qui émettent des normes et développent des technologies pour rendre le paiement par carte plus sécurisée tels que EMV (Europay MasterCard Visa), PCI (Payment Card Industry) DSS (Data Security Standard).

Aujourd'hui, la monétique devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, c'est un moyen d'accompagnement et de mise en œuvre de la stratégie commerciale. Le chapitre suivant traitera l'apparition de la monétique en Algérie.

CHAPITRE II :

La monétique en Algérie

Introduction

L'avènement de la nouvelle technologie dans le développement du secteur bancaire, par la diffusion de nouveaux outils et services bancaires permet l'accroissement rapide du volume et surtout l'amélioration de la sécurité des transactions. Les banques algériennes ont engagé des efforts soutenus dans le sens d'une plus grande modernisation de leurs méthodes d'intervention et d'une diversification des produits et services offerts à la clientèle.

L'introduction de la monétique est devenue une nécessité à la continuité de l'activité des banques. La mise en place de la monétique en Algérie remonte au milieu des années 1980, mais son utilisation était très faible, une Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique SATIM a été créée en 1995, pour développer, gérer et lancer les produits de la monétique.

La période 2002-2006 a été caractérisé par la mise en œuvre d'importantes opérations de modernisations de l'infrastructure du système bancaire et financier dans l'accomplissement de la réforme des systèmes de paiements. Dans ce sens de nombreux progrès ont été enregistrés en matière de modernisation du système de paiement, notamment la mise en place des deux systèmes fiables et efficaces à savoir le système de paiement de gros montant en temps réel dénommé Algérien Real Times Settlement (ARTS), et le système de télé-compensation des instruments de paiement de masse dénommé Algérie télé-compensation interbancaire dit (ATCI), ajoutant à cela le lancement de la carte interbancaire CIB.

Ce deuxième chapitre est organisé en trois sections, dans la première section nous retracerons un aperçu historique sur l'appariation de la monétique en Algérie, nous étudierons la monétique dans le système bancaire actuel et les types de carte bancaire que les banques commerciales et Algérie poste émettent à la disposition de leurs clients, dans la deuxième section nous présenterons l'opérateur monétique en Algérie SATIM, enfin dans la troisième section nous allons comparer la monétique en Algérie par rapport à ces voisins Marocains et Tunisiens .

Section 01 :l'apparition de la monétique en Algérie

Le rôle de la monétique est primordial, car elle permet de remplacer progressivement l'utilisation massive de la monnaie fiduciaire par la monnaie scripturale, donc elle favorise le recours aux services bancaires.

En Algérie, le projet de généralisation de la monétique fait partie intégrante de la réforme financière menée par le Ministère des finances sous l'égide de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique (SATIM).

Avant de présenter l'apparition de la monétique en Algérie, il est utile d'abord de donner une définition à la monétique, c'est un ensemble de dispositifs basé sur l'électronique et l'informatique dans les transactions bancaires. La monétique résulte de la contraction de, «monnaie » et «électronique ». Elle est de ce fait, l'ensemble des moyens informatiques et électroniques utilisés comme modes de paiement.

Il existe d'autres définitions ; la monétique c'est le domaine informatique regroupant l'ensemble des moyens mis en œuvre pour l'utilisation de la carte bancaire. Elle permet les échanges d'argent de manière dématérialisée.

La monétique est « l'ensemble des techniques électroniques, informatiques, magnétiques et télématiques permettant d'effectuer des transactions des transferts de fonds (carte interbancaire, virement électroniques ... »¹

1-1 Evolution de la monétique en Algérie

L'introduction de la monétique en Algérie à été envisagée par la plus part des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1989 par la diffusion de la première carte en Algérie, au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) cette carte est limitée à la carte de retrait. Par la suite, d'autres projets ont vu le jour par des initiatives individuelles entreprises pas quelques banques, mais seule quelques-unes ont réussies, on citera la BEA, la BNA qui disposaient des cartes bancaires propres à elles, suivi de la BADR en 1994. Ce système de cartes était très limité et concernait qu'une catégorie, minime des clients des banques.

Les banques algériennes ont pris conscience que les expériences individuelles peuvent freiner l'interbancaire des cartes bancaire. Donc, en 1995 la SATIM est née pour promouvoir le développement de la monétique en Algérie, en tant que seul organisme qui assure la gestion et l'automatisation des transactions par carte interbancaire (CIB). Dès 1997, la SATIM à

¹ HASHEM CHERIF M. ET SERHROUCHNI A « la monnaie électronique : système de paiement sécurisé», Edition EYROLLES, paris, 1999, P 405.

démarrer le retrait d'espèce à partir des DAB/GAB en mettant en place un Réseau Monétique Interbancaire (RMI).

L'année 2006, la SATIM lance un projet pilote qui consiste à équiper les commerçants de TPE afin de promouvoir le paiement par carte interbancaire (CIB). Cette nouvelle carte interbancaire remplit deux fonctions :

- le retrait d'espèce auprès des DAB gérés par la SATIM ;
- moyen d'achat auprès des commerçants disposant des TPE.

Durant la même année, la mise en œuvre de deux systèmes de paiement (le système de paiement de gros montant en temps réel (Algeria Real Time Settlement dit ARTS), et le système de télé-compensation (Algérie télé-compensation interbancaire dit ATCI), dans le but d'améliorer l'ensemble des services offerts à la clientèle et renforçant la relation banque-banque, et banque-client.

En 2014, l'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) a créé le Groupement d'Intérêt Economique de la Monétique (GIE-Monétique) comme organe de régulation de l'activité monétique en Algérie, visant à généraliser l'usage des moyens de paiement modernes, dont la carte de paiement et «le paiement électronique (e-paiement) qui a été officiellement lancé le mardi 4 octobre 2016. »²

1-2 Les axes de réforme du système de paiement

Le projet de réforme du système de paiement algérien porte sur une triple transformation du paysage monétique, à savoir : lancement de la monétique, la mise en place du système de gros montants et paiement urgents (ARTS) et du système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI).

1-2-1 Lancement de la monétique :

La première transformation du paysage monétique algérien s'est traduite par le lancement en 2006, sur le marché interbancaire de la carte interbancaire (CIB), et la mise en place des DAB auprès des banques et des TPE auprès des commerçants. Il était fixé officiellement à l'introduction de la monétique des objectifs ambitieux :

- réduire l'utilisation du cash dans les transactions commerciales ;
- développer de nouveaux services bancaires pour arriver à la banque de services qui va contribuer à la généralisation des moyens de paiement modernes ;

² Revue Nouvelle Economie, MERBOUHI SAMIR « Le paiement électronique en Algérie : DELITS ECONOMIQUES ET FINANCIERS », 2016 P 23.

- le développement de la monétique permettra aux détenteurs de comptes bancaires de retirer de l'argent et de régler ces achats partout en Algérie.

Ainsi, le lancement de la monétique en Algérie vise à accroître le taux de monétisation de la population et augmenter de ce fait le niveau de bancarisation de l'économie.

La carte CIB, «c'est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'interbancaire qui est imprimé sur la carte. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte. La carte est équipée d'un micro processeur appelé communément puce qui gère et sécurise les transactions de paiement. Elle permet à son titulaire appelé porteur de carte de régler ses achats auprès de différents commerces de détail tels que (les hôtels, les restaurants, les magasins superettes, les pharmacies...). C'est un instrument de paiement et de retrait interbancaire domestique qui est accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tout les DAB installés sur le territoire national »³.

La carte de paiement CIB est délivrée moyennant le paiement d'une cotisation annuelle par le client porteur, dont le montant annuel est fixé par les conditions de la banque. La carte peut être à débit immédiat ou débit différé :

- **débit immédiat** : si la carte de paiement à débit immédiat le compte débité à chaque utilisation, autrement dit que le retrait du compte bancaire du débiteur se fait dès la conclusion de la transaction.
- **débit différé** : le débit de compte bancaire se fait à une date fixe telle que la fin du mois.

Il existe deux types de carte CIB :

- **La carte CIB classique** (voir figure N°01): la carte de paiement classique est de couleur bleue, elle est destinée aux porteurs disposent de revenus moyens. Ce type de carte offre des services de paiement et de retrait interbancaire elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par les banques.

³ www.satim-dz.com

Figure N° 7: la carte CIB classique.



Source : <http://www.banque-of-algeria.dz>

- **La carte CIB Gold** (voir figure N°01): la carte de paiement gold est de couleur dorée, elle est destinée aux porteurs disposant de revenu supérieur, elle est proposée également à la clientèle selon les critères arrêtés. Outre le paiement et les retraits d'espèces, cette carte offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus importants. En cas de perte ou de vol cette carte peut être remplacée en 48 heures.

Figure N°8 : carte CIB gold



Source : <http://www.banque-of-algeria.dz>

Chacune de ces deux cartes CIB classique/gold à ces propres caractéristiques comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau N°03 : les caractéristiques de la carte CIB classique et CIB gold

Carte CIB classique	Carte CIB gold
<ul style="list-style-type: none"> • une carte de couleur bleue. • visuel unique sauf logo de la banque émettrice. • carte destinée à une clientèle à revenu moyen. • carte à piste magnétique • carte à puce 	<ul style="list-style-type: none"> • une carte de couleur dorée. • fond de carte unique sauf logo de la banque émettrice. • carte destinée à une clientèle à revenu important. • en cas de vol ou de perte, cette carte peut être remplacée en 48 heures.

Source : établi par nos soins à partir des données publiées par la SATIM.

Les cartes CIB sont délivrées par les banques et Algérie Poste à leurs clients. D'où Algérie poste de son côté à enregistrer quelques avancées par la mise en place d'un réseau électronique GAB/DAB au niveau des établissements postaux et la dématérialisation des chèques au profit des cartes magnétiques. Algérie poste assure une mission de service public sur l'ensemble du territoire national, et assure l'exploitation et la fourniture de services et prestations de divers natures : postales et financières. Elle dispose quatre cartes magnétiques : (carte de retrait CCP, carte classique CIB, carte gold CIB et carte Edahabia).

La carte Edahabia est délivrée par Algérie Poste à des clients titulaires d'un compte courant postal à leur demande et sous réserve d'acceptation de cette demande, cette carte reste la propriété d'Algérie Poste. Elle a été lancée le 7 décembre 2016, c'est une carte de paiement et de retrait électronique sous la norme EMV, assurant la sécurité des transactions à ses porteurs, permettant d'effectuer divers opérations : opérations de retrait et de paiement des factures (sonalgaz, SEAAL (Société des Eaux et de l'Assainissement d'Alger), ADE (Algérienne Des Eaux, mobilis et ooredoo).

1-2-2 la mise en place du système de gros montants et paiement urgents (ARTS)

Le système ARTS mis en place en février 2006 et piloté par la Banque d'Algérie, permet l'exécution instantanée des ordres de virement sans faire appel à la compensation pour solder entre débit/crédit, ce qui permet de diminuer ou même supprimer carrément les délais de règlement.

1-2-2-1 Définition du système Algérien Real Times Settlement (ARTS)

Le ARTS est un système interbancaire où s'effectuent les paiements de gros montants ou de paiements urgents. « Il peut être défini comme un système de règlements interbancaires des ordres de paiement par virements bancaires ou postaux des montants égal ou supérieur à un million de dinars effectués par des participants (adhérents) à ce système »⁴.

Il est entré en vigueur le 13 Octobre 2005 et mis en production le 8 Février 2006. Pour la phase de lancement du système ARTS, la Banque d'Algérie a requis des premiers responsables des banques et d'Algérie-Poste leur mobilisation personnelle pour superviser leurs opérations de paiement afin d'éviter tout risque opérationnel tant pour leur institution que pour le système bancaire. Il est important de souligner que l'entrée en fonctionnement du système ARTS, constitue le socle de la réforme des systèmes de paiement en monnaie nationale suivie du système de télé- compensation.

⁴ SAM Hocine, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magister en Sciences Economiques, Option: Monnaie-Finance-Banque, Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2010, P 131.

1-2-2-2 Caractéristiques du système ARTS

Le système ARTS se distingue par un ensemble de caractéristiques, à savoir:

- l'exécution des opérations qui concernent les paiements par virement d'un montant égal ou supérieur à un million de dinars et des paiements d'un montant inférieur à un million de dinars mais dont la clientèle des participants estime qu'ils sont urgents ;
- le règlement des opérations en monnaie centrale ;
- limitation du risque de crédit suite au traitement immédiat des paiements (en temps réel).

1-2-3 Mise en place du système de télé-compensation des paiements de masse (ATCI):

La troisième transformation du paysage monétique algérien réside dans la mise en place du système de télé-compensation (ATCI) en 2005, mis en production en mai 2006. Celui-ci a concerné le chèque dans une première étape pour englober ensuite l'ensemble des instruments de paiement. Il s'inscrit dans le sillage de la réforme financière.

Le mot « télé » désigne l'informatisation de la compensation manuelle dont le support papier était prédominant. La Télé compensation repose sur le double principe de dématérialisation des instruments de paiements et l'automatisation des échanges de données électroniques des opérations.

Selon l'article 2 de Règlement de la Banque d'Algérie n°05-06 du au 15 décembre 2005 «Le système de compensation électronique, dénommé Algérie - Télé-compensation Interbancaire dit ATCI est mis en place par la Banque d'Algérie. Il s'agit d'un système interbancaire de compensation électronique de chèques, effets virements, prélèvements automatiques et retraits et paiements par carte bancaire. Seuls les virements d'une valeur nominale inférieure à un 1.000.000 DA sont acceptés par ce système. Les ordres de virement d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant doivent être effectués dans le système de règlements bruts en Temps réel de gros montants et paiements urgents. »⁵

Le démarrage de ce système a eu lieu le 15 mai 2006, dans un premier temps par la compensation des chèques suivie par les virements en juillet 2006, et par les transactions de la monétique en octobre 2006. Il a été créé, dans le cadre du projet de modernisation des systèmes de paiement en Algérie.

⁵<http://www.mf-dgc.gov.dz> Règlement de la Banque d'Algérie n°05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la Compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse P 1.

1-2-3-1 Les objectifs du système ATCI

Les objectifs visés par la mise en place du système ATCI peuvent être énumérés comme suit :

- réduire les délais de recouvrement interbancaires ;
- réhabiliter les moyens de paiement scripturaux classiques (chèques, effets de commerce, virements) ;
- développer les moyens de paiement modernes (prélèvements, opérations par carte) ;
- réduire les coûts des échanges interbancaires ;
- améliorer la qualité et la fiabilité des informations restituées.

1-2-3-2 L'opérateur du système ATCI: le Centre de Pré-compensation Interbancaire CPI

Le système ATCI géré par le centre de pré-compensation interbancaire ; société par action et filiale de la Banque d'Algérie, dont le capital est de « 71 milliards/Da »⁶, crée pour exercer la fonction d'opérateur du système d'échanges et de compensation de paiement de masse. Le CPI est installé dans les locaux de la banque d'Algérie et est opérationnel depuis mai 2006. 13 *Banques* sont actionnaires, à sa création à savoir: (B A, B A D R, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, AL-Baraka, Citibank, Housing Bank, ABC, Algérie Poste. Les fonctions du CPI se résument comme suit :

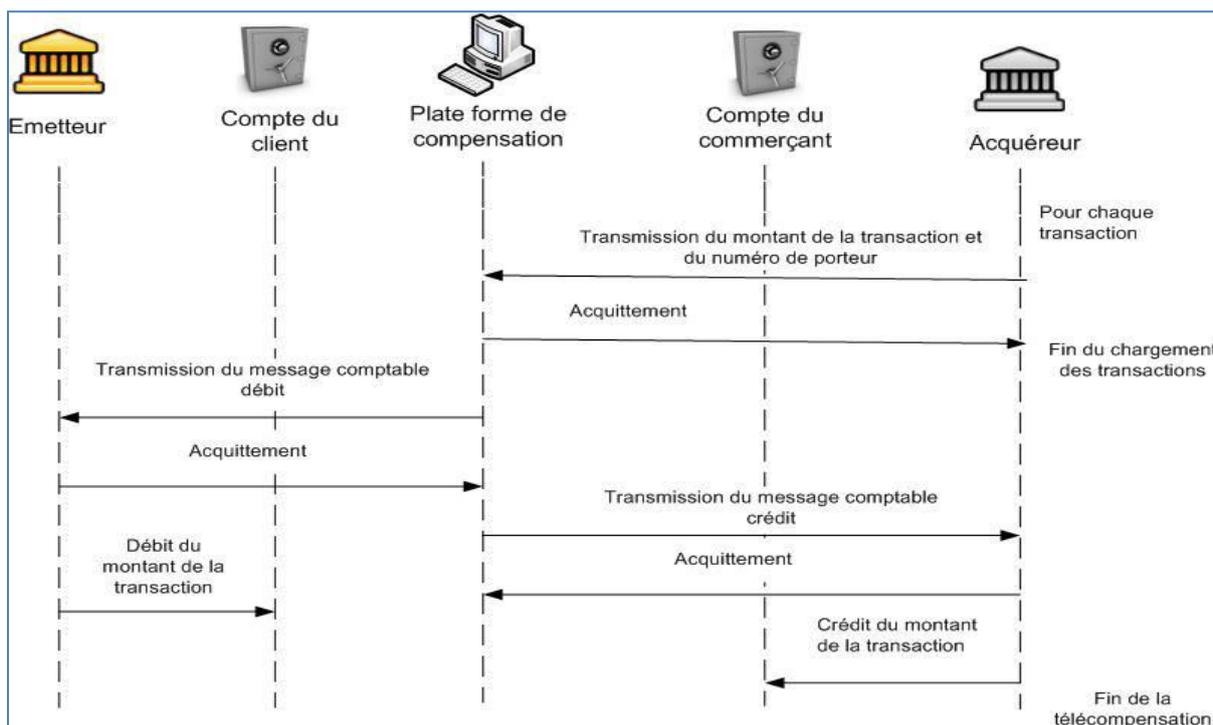
- la gestion des échanges ;
- le contrôle des échanges ;
- la gestion de la compensation ;
- La gestion de la télé compensation (supervision du fonctionnement du système).

1-2-3-3 Architecture du système ATCI

Le schéma suivant permet d'expliquer d'une manière générale l'enchaînement des opérations dans le système de télé compensation.

⁶ <http://www.bank-of-algeria.dz>

Figure N°09: Enchaînement des opérations dans le système de télé-compensation.



Source : <http://www.satim-dz.com>

La figure ci-dessus indique qu'il y a d'abord compensation des deux comptes bancaires mis en jeu dans la transaction. Le compte porteur va être débité du montant de la transaction et le compte commerçant sera crédité du même montant. Cette étape est « la télé compensation ».

L'acquéreur va transmettre à une plate forme de compensation les données de la transaction. Cette dernière sauvegarde l'information. A une heure fixée, elle s'occupe alors de transmettre l'opération de débit du compte porteur au serveur émetteur et l'opération de crédit du compte accepteur sur le serveur acquéreur. Elle attend un acquittement de leurs parts. Enfin, la télé compensation s'achève.

La mise en œuvre du système de paiement de masse (ATCI) impose la modernisation des anciens instruments de paiement et la promotion de nouveaux instruments, assure le traitement des opérations de paiement, associées aux cinq (5) instruments de paiement scripturaux existants : les chèques, les effets de commerce, les virements, les prélèvements et les opérations sur cartes bancaires.

La carte bancaire est un instrument de paiement traité par le système ATCI c'est-à-dire : toutes les opérations relatives aux paiements par cartes, sont acceptées par ce système.

Une carte bancaire est proposée à chaque client détenteur d'un compte bancaire actif et aux nouveaux clients lors de l'ouverture d'un compte. La promotion de l'utilisation de la carte bancaire est l'un des principaux objectifs de la réforme du système de paiement. Les opérations sur carte couvrent les retraits sur DAB/GAB, les paiements sur TPE. Les transactions monétiques sont effectives dans le système depuis le début du mois d'octobre 2006 pour les banques adhérentes au Réseau Monétique Interbancaire RMI.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution annuelle de la part de la carte bancaire dans le total des instruments de paiement compensés via le système ATCI entre l'année 2012 et 2016

Tableau N°04 : Evolution annuelle de la part de la carte bancaire dans le total des instruments compensés

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Volume (en millions)	3.953	4.570	4.560	3.089	2.2
%	22.7	23.5	22	14.9	10.5

Source : établi par nos soins à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie (2013, 2014, 2015 et 2016)

Le tableau ci-dessus démontre que le volume des transactions par carte est en hausse de 0.8% en 2013 par rapport à 2012 et à partir de l'année 2014 le volume des transactions enregistre une légère baisse de 1.5 % par rapport à 2013 par contre le volume des transactions reste faible et enregistre une forte baisse soit 7.1 % en 2015 et 4.4 % en 2016.

Le lancement de la monétique et la mise en place des deux systèmes ARTS et ATCI est une intégration importante au sein du système bancaire algérien, avec une amélioration notable de la qualité des services et une rapidité d'exécution des ordres des clientèles des banques.

Afin de retracer l'évolution de la monétique en Algérie, nous avons réalisé une chronologie d'événements importants ayant contribué à son évolution comme le montre le tableau ci-dessous. Ces événements sont les grands changements ayant été apportés au secteur bancaire depuis 1990.

Tableau N°05: chronologie d'évolution de la monétique en Algérie.

Année	Evénement
➤ 1990	<p>Adaptation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit : Cette loi introduit la restructuration institutionnelle et redéfinit le rôle de tous les acteurs du secteur bancaire, à savoir : la banque centrale, le trésor public, les banques commerciales et les établissements financiers. Ainsi, cette réforme apporte les transformations majeures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le changement des statuts et la recapitalisation des banques

	<p>publiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ouverture du secteur bancaire aux capitaux privés ; • la modernisation des systèmes d'informations ; • la mise en place d'une chambre de compensation. <p>Le but de cette réforme est d'adopter du dynamisme et de la concurrence au secteur bancaire.</p>
➤ 1993	<p>Algérie Télécom met en service le réseau national « DZPAC » : ce réseau informatique à haut débit à pour but d'offrir des différentes institutions et établissement national tel que la poste, les ministères, Sonalgaz, Naftal, et les établissements bancaires et financiers.</p>
➤ 1995	<p>création de la SATIM : 8 banques publiques (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, et ALBARAKA) créent la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique dont ils sont actionnaires majoritaires, d'autres banques commerciales adhéreront par la suite à cette association. Cette société est chargée de gérer les transactions interbancaires.</p>
➤ 1996	<p>La SATIM lance le Réseau Monétique Interbancaire : ce réseau interconnecte les systèmes d'informations des banques adhérentes ainsi que leurs Distributeurs Automatiques de Billets. le RMI est opérationnel depuis 1997.</p> <p>Emission des premières cartes interbancaires : Les premières cartes émises ne permettent que le retrait au niveau des DAB /GAB des banques membres de la SATIM.</p>
➤ 2002	<p>Accord entre Algérie Télécom et la banque d'Algérie pour la mise en place d'un réseau spécial : la banque d'Algérie signe une convention avec le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication (MPTIC) pour la réalisation au profit de la communauté bancaire un réseau d'abonnés fermes, à grand débit, fiable, efficace, et sécurisé</p> <p>La Banque d'Algérie lance un projet de modernisation de la chambre de compensation : Au cours de la même année ont été mis en place les groupes de travail ayant pour mission de définir la stratégie de modernisation des paiements dit paiement de masse. Il s'agit en particulier de statuer sur l'architecture, de faire un état de lieu des réseaux de transmission et des systèmes d'information des participants, de voir les conditions nécessaires pour le développement des instruments de paiements, en particulier, des instruments électroniques.</p>
➤ 2006	<p>Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) : la Banque d'Algérie crée la filiale CPI avec la participation des banques et d'Algérie poste pour assurer la réalisation du futur système de télé</p>

<p>➤ 2014</p> <p>➤ 2016</p>	<p>compensation.</p> <p>le CPI a par la suite signé une convention régissant ses relations avec l'ensemble des participantes.</p> <p>Démarrage des deux systèmes de paiement (ARTS et ATCI) : Le 8 Février 2006 lancement du système ARTS Le 15 Mai, l'opérateur CPI démarre le système de télé-compensation ATCI. En Octobre, le RMI de la SATIM est connecté au CPI pour permettre la compensation des transactions par carte interbancaire.</p> <p>Premier paiement par carte interbancaire en Algérie : La SATIM lance un projet pilote qui consiste à équiper des commerçants de TPE afin promouvoir le paiement par carte bancaire (CIB).</p> <p>Création du Groupement d'Intérêt Economique-monétique juin 2014</p> <p>Le lancement d'e-paiement le 4 octobre 2016</p>
-----------------------------	---

Source : établi par nos soins à partir des rapports de la Banque d'Algérie <http://www.satim-dz.com>
<http://www.algerieposte.dz>

En récapitulant ce que nous venons de voir dans la chronologie, l'Algérie est équipée de son propre opérateur de carte depuis 1995, de son propre réseau monétique interbancaire depuis 1997 et de son propre système de télé-compensation depuis Mai 2006. La nouvelle chambre de compensation est entièrement informatisée, ce qui permet le traitement des transactions dans des délais plus courts que ceux de la chambre de compensation traditionnelle, ce nouveau système convient parfaitement aux moyens de paiement de masse qui traitent des transactions à faible montant, mais à forte répétition.

Section 2: l'opérateur monétique en Algérie (SATIM).

Nous venons de voir dans la première section que la SATIM joue un rôle central dans la monétique en Algérie, à travers cette section nous étudierons dans le premier point les principales missions de la SATIM, ses activités et son fonctionnement. Ensuite nous présenterons le réseau monétique interbancaire RMI qui a été lancé par la SATM et le groupement d'intérêt économique GIE-Monétique qui a été créé par l'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ABEF.

2-1 La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de la Monétique SATIM

« La SATIM a été créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire. Elle est une filiale de huit banques : la BADR, la BDL, la BEA, la BNA, le CPA, la CNEP, la CNMA et AL-BARAKA BANK. Elle est conçue pour devenir l'entité technique d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de la promotion des moyens de paiement par carte. »⁷

Cette société a été créée avec le statut d'une société par actions (SPA) au capital de «1 145 500 000 DZD »⁸. Elle est l'opératrice monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques et internationales. C'est, en effet, avec la création de cette dernière que le mouvement de la monétique a vu le jour en Algérie, cette solution a été adoptée par l'ensemble des banques et Algérie Poste dès 1996.

Les actionnaires de la SATIM sont les huit banques déjà citées, dont la prise de participation est représentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°06 : les actionnaires de la SATIM

Actionnaires	Nombres d'action	Les actions en (%)
BADR	36	13,74
BDL	36	13,74
BEA	36	13,74
BNA	36	13,73
CNEP	36	13,74
CNMA	36	13,74
CPA	36	13,74
AL-BARAKA	10	03,82

Source : <http://www.satim-dz.com>

2-1-1 Les principales missions de la SATIM

La SATIM est chargée de plusieurs fonctions sur les plans organisationnel et technique, dont :

- le développement des moyens de paiement électronique ;
- mise en place et gestion de la plate-forme technique et organisationnelle assurant l'interopérabilité totale entre tous les acteurs du réseau monétique en Algérie ;

⁷ Guide des banques et des Etablissements financiers en Algérie, Alger 2012, page 23

⁸ <http://www.satim-dz.com>

- participation à la mise en place des règles interbancaires en étant une force de proposition ;
- accompagner la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- personnalisation des chèques, des cartes de paiement et de retrait d'espèce ;
- mise en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes : maîtrise des technologies et automatisations des procédures.

2-1-2 Les activités et le fonctionnement de la SATIM

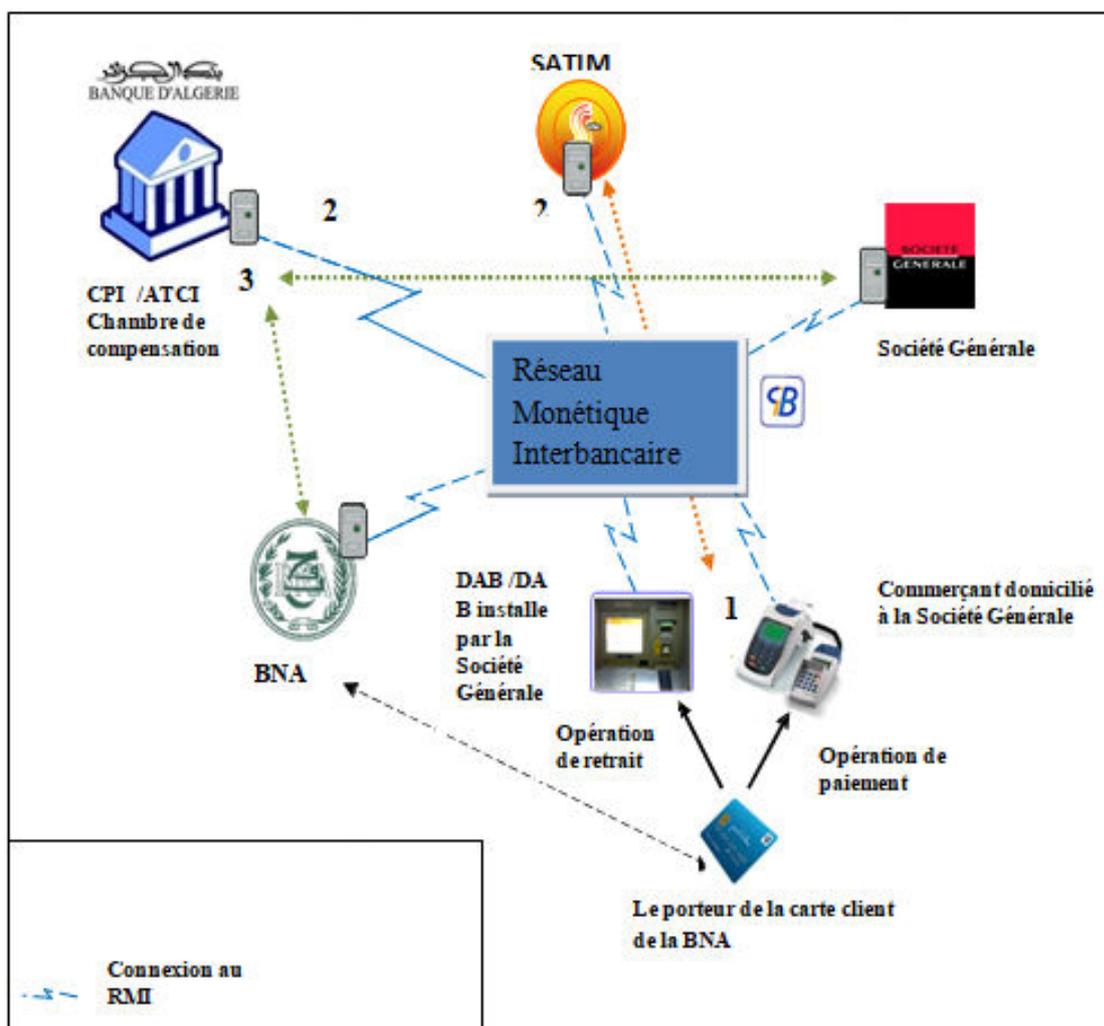
Les activités de la SATIM se répartissent sur 3 axes, le chèque, le retrait et le paiement par carte interbancaire CIB. Voici quelques exemples de ces activités :

- personnalisation des chèques pour les établissements bancaires ;
- connexion et gestion des DAB/GAB et des TPE.

Le fonctionnement des transactions interbancaires du réseau monétique algérien répond aux mêmes normes et protocoles que celles des opérations internationales. Bien qu'il subsiste quelques divergences techniques et organisationnelles entre les opérateurs nationaux, cependant le processus de traitement reste identique. Toutes les transactions suivent un processus à trois étapes incluant l'autorisation, la compensation et le règlement.

La figure ci après illustre les étapes de traitement d'une opération de retrait et de paiement avec une carte CIB, cette simulation implique deux banques différentes, dans notre exemple une banque publique (BNA) et une banque privée (Société Générale).

Figure N°10: processus de traitement d'une transaction avec une carte CIB :



Source : Figure réalisée à partir des informations tirées du site officiel de la SATIM et de l'agence BNA N°581 de Tizi-Ouzou.

- 1-Autorisation
- 2-compensation
- 3-règlement

Nous pouvons remarquer sur la figure que l'ensemble des équipements front-office (DAB et TPE) ainsi que les systèmes d'informations des banques sont connectés au réseau monétique interbancaire. Ce dernier utilise l'infrastructure « DZPAC » d'Algérie télécom, qui est un réseau fermé, fiable et sécurisé. Toutes les informations du processus de traitement de transactions, à savoir : autorisation, compensation, et règlement sont transmis à travers ce réseau.

Explication du processus :

Etape1 : autorisation

Si un client de la BNA veut effectuer un retrait sur un DAB installé par la société Générale ou régler un paiement auprès d'un commerçant domicilié chez cette même banque (Société Générale), les terminaux (GAB ou TPE) contactent les serveurs de la SATIM afin de déterminer l'identité du porteur de carte.

En lui envoyant les informations concernant la carte CIB, la SATIM détermine automatiquement, grâce au numéro unique, la banque émettrice, à savoir la BNA, l'identité du client ainsi que ses informations financières.

La SATIM confirme par la suite les terminaux (DAB ou TPE) de l'authenticité du client en leur accordant l'autorisation de compléter la transaction.

Etape2 : Compensation

La compensation interbancaire se déroule au niveau des serveurs de l'ATCI. Il s'agit en effet d'une simple mise à jour des comptes des banques auprès du CPI. Un fichier informatique enregistre que la BNA doit verser le montant de la transaction à Société Générale.

« La compensation au niveau de l'ATCI se déroule en 3 phases »⁹

Phase 1 : c'est la période de la journée d'échange pendant laquelle les banques s'échangent des ordres de paiement en continu en utilisant le Réseau Monétique Interbancaire (RMI).

Phase 2 : c'est la période avant la clôture de la journée d'échange durant laquelle le solde net de chaque banque est calculé.

Phase 3 : c'est l'heure prédéfinie de la journée à laquelle les soldes des participants sont déversés dans leurs comptes auprès du système de règlements bruts en temps réel de gros montant et paiements urgents (système ARTS).

Depuis le démarrage du nouveau système ATCI, les délais de compensation des instruments de paiement de masse ont été réduits considérablement.

Etape 3 : Règlement

Une fois que les banques apprennent leurs obligations d'une envers l'autre, un transfert de fonds est effectué au niveau de la banque centrale. Dans notre cas, la BNA verse à la Société Générale le montant de la transaction que son client a effectué et elle débite le compte de ce dernier de la même somme. La BNA prélève aussi la commission interbancaire.

⁹ Banque d'Algérie, Rapport annuel 2011, p88 et 89

La Société Générale de son côté verse la somme reçue de la BNA au commerçant dans le cas d'un paiement ou garde le montant si c'est un retrait.

2-1-3 Les conditions d'adhésion à la SATIM

Toutes banques désirant adhérer au programme d'émission de carte interbancaire doit se soumettre aux règles suivantes :

- le respect des spécifications techniques de la carte bancaire tel que défini par l'instruction n°05-04 de la Banque d'Algérie du 02 août 2004 ;

- l'affiliation aux services de personnalisation de l'opérateur technique. Cette affiliation se fait sur la base d'un contrat de prestation de service et nécessite la transmission par la banque du porteur au centre de personnalisation SATIM de l'ensemble des paramètres de personnalisation :

- * les clés de l'émetteur par mode de transmission sécurisé ;

- * le lego des cartes à personnaliser crypté ;

- * le type de carte (retrait / paiement) ;

- * durée de validité par type de carte.

- l'affiliation au service de traitement des transactions par carte de l'opérateur technique, cette affiliation se matérialise par la signature du contrat (traitement des transactions) entre SATIM/banques ou Algérie poste ;

- la justification d'adhésion au système de compensation ;

- la détention d'un compte auprès de la Banque d'Algérie ;

2-2 Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

En 1996, la SATIM a lancée un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire, la première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1977, s'est résumée au lancement du premier Réseau Monétique Interbancaire (RMI) en Algérie.

Ce dernier ne couvre que les prestations d'émission de carte bancaire de retrait sur les DAB, le réseau permet aux banques (nationales ou étrangères, privées ou publiques) d'offrir à l'ensemble de leurs clients le service de retrait de billets sur DAB et le service de paiement, il garantit le traitement des transactions pour le compte des banques adhérentes.

Le but du RMI est d'assurer l'interopérabilité en acceptant toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes, ainsi que de garantir le respect de la réglementation afin de sécuriser les données lors des échanges et de lutter contre la fraude.

2-2-1 Les composantes du RMI :

Le réseau monétique interbancaire se compose de l'ensemble des réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), Guichets Automatiques de Banque (GAB) qui sont installés à l'extérieur de l'agence et connecté en permanence au centre monétique de la SATIM pour assurer les transactions de retrait, et Terminaux de Paiement Electronique (TPE) qui sont connecté aussi en permanence au centre de traitement monétique de la SATIM. On peut aussi les définir comme canaux d'acceptation des cartes bancaires.

2-2-2 Le rôle et les objectifs du RMI

- Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :
 - assurer l'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes ;
 - l'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB ;
 - garantir les traitements des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;
 - la préparation et le transfert des flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.
- Les deux principaux objectifs du RMI sont :
 - assurer l'interopérabilité : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes ;
 - garantir la sécurité : en garantissant le respect de la réglementation en vigueur, en assurant les échanges sécurisés des données et en luttant contre la fraude.

2-2-3 Les acteurs du RMI :

On distingue deux catégories d'acteurs qui sont :

2-2-3-1 Les institutions financières :

Les institutions financières constituent un acteur principal du RMI, dont l'adhésion à ce dernier se caractérise par la signature d'une convention interbancaire et d'un contrat de coopération liée aux services offerts par le RMI. Par conséquent elles doivent respectés les spécifications techniques éditées, elles assurent la fonction d'acquéreur, ou d'émetteur ou des deux à la fois.

2-2-3-2 Le gestionnaire du RMI :

Il assure son statut, les fonctions communautaires déléguées par les adhérents de réseau monétique.

Sur le plan matériel et logiciel, il dispose de :

- * d'un centre serveur Front-Office.
- * d'un centre serveur Back-Office.
- * d'un centre d'appel (mis à la disposition des opérateurs de cartes et des opérateurs sur le site).

2-2-4 L'adhésion au RMI

L'adhésion au RMI nécessite la réalisation de plusieurs conditions tel que :

- la signature d'une convention interbancaire ;
- la signature d'un contrat de coopération liée aux services offerts par le RMI ;
- respect des spécificités techniques édictées par le RMI (gestion de fichiers porteurs, délai).

La SATIM met en place la logistique nécessaire pour l'adhésion au réseau (connexion de DAB), la SATIM offre aux adhérents deux possibilités :

- acquérir ses propres DAB et TPE, tout en respectant les normes de configuration imposées par la SATIM, qui les assiste lors de l'achat des TPE/DAB ;
- les DAB acquis et implantés sont reliés par le réseau DZ pack.

2-3 Le Groupement d'Intérêt Economique-monétique (GIE-monétique)

La mise en place d'un système de paiement électronique efficient, est une des priorités des pouvoirs publics Algériens. Elle fait partie des outils de modernisation du système bancaire, à l'instar du système de télé-compensation des instruments de paiement de masse.

L'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) a annoncé dans un communiqué la création du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE-monétique), dont la mission consiste à réguler le secteur de la monétique en Algérie.

A l'issue des travaux de l'assemblée générale extraordinaire de l'ABEF, tenue le 2 juin 2014 à la résidence d'Etat Djenane El Mithak, le GIE-économie (groupement d'intérêt économique de la monétique) a été créé et son assemblée générale constitutive a été réunie.

Le GIE Monétique est composé de 19 membres-adhérents dont 18 banques et Algérie Poste (ABC BANK , GULF BANK ALGERIE , AL BARAKA , ALSALAM BANK , ARAB BANK , BADR , BDL , BEA , BNA , BNP PARIBAS , CNEP BANQUE , CPA , FRANSA BANQUE , HOUSING BANK , HSBC , NATIXIS ALGERIE , SOCIETE GENERALE ALGERIE , TRUSTE BANK et ALGERIE POSTE). La Banque d'Algérie y participe en tant que membre non adhérent pour s'assurer de la sécurité des systèmes et des moyens de

paiement ainsi que de la production et de la pertinence des normes applicables en la matière, conformément à la réglementation en vigueur.

2-3-1 Les objectifs du GIE-monétique

- le GIE-monétique va permettre le pilotage de la stratégie de développement de la monétique visant la généralisation de l'usage des moyens de paiement moderne, dont la carte de paiement et le paiement électronique (e-paiement) ;
- réguler le secteur de la monétique en Algérie. La banque centrale qui est l'autorité monétaire, siègera dans le comité de direction pour veiller à la sécurité du système de la monétique.
- assuré l'interbancaire du système monétique et son interopérabilité avec des réseaux monétiques locaux ou internationaux.

2-3-2 Les missions du GIE monétique

- la Gestion des standards, spécifications et normes dans le secteur de la monétique.
- la Définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle.
- la Gestion de la sécurité.

Il concrétise ainsi une transparence dans la définition des normes et des règles de l'activité monétique de façon à libérer les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique.

Section 03 : Etude comparative de la monétique des pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.

Le secteur bancaire de la majorité des pays africains reste encore largement sous-équipé. Seuls quelques pays sont bien avancés en ce domaine comme le Maroc et la Tunisie. L'expérience de la monétique dans ces pays, a démontré que les systèmes électroniques de paiement ne sont pas une mode à suivre mais une nécessité sur le plan économique. Les banques doivent moderniser leur système de paiement pour faciliter la mise en place des mécanismes de marché, et donc augmenter la fluidité des flux financiers. L'objectif de cette section est de comparer la monétique en Algérie par rapport a ces voisins Marocains et Tunisiens.

3-1 La monétique en Tunisie

L'histoire de la monétique en Tunisie remonte aux années 70. Étant un pays fortement touristique, la clientèle étrangère réclamait de plus en plus le paiement par carte bancaire. Le système bancaire s'est vu ainsi dans l'obligation de répondre à cette demande permettant à la monétique de voir le jour. Ce système était géré par les organismes internationaux qui affiliaient les commerçants pour l'acceptation des cartes étrangères.

En revanche, l'utilisation des cartes bancaires pour le paiement domestique reste encore marginale par rapport aux autres moyens, et « les porteurs de cartes de paiement ne représentent que 4% de la population bancarisée »¹⁰. Pour combler ce retard, la Société Monétique de Tunisie fut créée.

La Société Monétique-Tunisie (SMT), est une société de droit privée tunisien créée en 1989 par les Banques Tunisiennes, spécialisée dans la conception, l'intégration, l'exploitation de solutions monétiques. Expert de la transaction monétique sécurisé, Monétique-Tunisie met à la disposition de ses clients des solutions adaptées aux besoins de nombreux secteurs d'activité : établissements financiers, opérateurs de télécommunications, administrations, e-commerce...

Cet organisme, chargé de la gestion du réseau et de l'élaboration de la stratégie de développement de la monétique, vise les objectifs suivants :

- promouvoir le développement et l'utilisation de la carte bancaire par les nationaux tunisiens ;
- promouvoir l'acceptation des cartes bancaire en Tunisie ;
- mettre en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement des systèmes monétiques dans ses divers composants : Marketing, maîtrises de technologies, automatisations des procédures bancaires, rapidité de transactions, économie de flux financiers, etc....
- mettre en œuvre l'ensemble des moyens destinés à traiter ou assurer sur le territoire national et au niveau international les transferts et la maîtrise des technologies nécessaires pour :
 - les rapatriements et transferts électroniques des fonds ;
 - l'interconnexion SMT et Banques étrangères ;
 - la mise à la disposition des banques d'un très haut niveau de sécurité par l'utilisation de techniques nouvelles.

¹⁰ <http://www.monetiquetunisie.com>

- la formation aussi bien des cadres bancaires que des usagers à la monétique. La société de Monétique-Tunisie dispose d'une infrastructure informatique et des moyens techniques adaptés aux besoins des traitements qui lui sont demandés par les banques. « Elle dispose d'un centre d'embossage et d'encodage des cartes à pistes et à puce »¹¹ :
- le centre permet la personnalisation (embossage et encodage) des cartes pour le compte des banques tunisiennes et étrangères, conformément aux normes techniques et de sécurité édictées par les systèmes internationaux en particulier Visa et Mastercard qui ont conféré leur agrément au centre ;
- le centre est doté des équipements adéquats : lignes téléphoniques, télex, terminaux reliés au serveur de la SMT, et par-delà aux systèmes internationaux Visa et Mastercard ;
- le centre fonctionne 24H/24H et 7 Jours/7 pour permettre aux commerçants affiliés des banques de demander des autorisations sur des cartes locales ou étrangères ;
- des lignes d'appel téléphoniques sont à la disposition des commerçants des banques ;
- le centre permet le traitement de toutes les transactions issues des cartes bancaires, en vue de préparer la compensation, tant au niveau national qu'au niveau des systèmes internationaux.
- le centre permet aussi le suivi des différentes étapes d'une transaction : présentation, rejet, etc....

Le secteur bancaire, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), a mis en place un système intégré, dont le premier aspect relatif à la télé compensation, ainsi que du système de transfert de gros montants.

Le programme de développement de la monétique, adopté en 2001, met l'accent sur l'utilisation de la carte bancaire, tant son utilisation présente plusieurs avantages notamment au niveau de la baisse du volume des billets et monnaies en circulation et de la compression du coût d'utilisation. Pour atteindre ces objectifs, les autorités monétaires insistent sur la nécessité de migrer à la carte à puce.

A la fin de l'année 2016, « le nombre de carte bancaire a atteint le chiffre de 3,186 millions, celui des commerçants utilisant les Terminaux Electronique de Paiement est de 13510 et celui des distributeurs automatiques de billets (DAB) à atteint 2385 unités. »¹²

¹¹ Séminaire sur le développement de la carte bancaire maghrébine, le 08 et 09 Février 2007, Tunis

¹² <http://www.monetiquetunisie.com>

3-2 La monétique au Maroc

La monétique est considérée depuis longtemps comme un secteur d'avenir au Maroc et la clé du bien-être bancaire aussi bien pour les particuliers, les professionnels que pour les institutions. Le développement de la monétique progresse en étroite corrélation avec le taux de bancarisation. Cette dernière doit donc d'abord être généralisée pour que l'utilisation de l'offre monétique puisse devenir un réflexe. Si le Maroc est le pays d'Afrique le plus avancé dans ce domaine, c'est parce que de gros efforts ont été déployés, impulsés par le Centre monétique interbancaire CMI (Le Centre Monétique Interbancaire) à travers des campagnes de sensibilisations. Il y a aussi, le fort climat concurrentiel dominant la scène bancaire et financière marocaine qui fait que le secteur de la monétique avance à un grand rythme sur la voie des innovations.

La naissance du Centre Monétique Interbancaire (CMI) est l'aboutissement d'un processus continu de maturation. En effet, la monétique marocaine a connu une montée en charge progressive, depuis 1976, année de début d'acceptation des factures de paiement manuelles par les grands commerces dont les hôtels. En l'an 2000, le paysage monétique marocain était constitué de 4 centres, particulièrement interopérables, traitant pour le compte de 12 banques et 3 sociétés de crédit.

L'année 2001, les banques ont décidé la création du CMI et lui ont fixé les principaux objectifs suivants :

- assurer une interopérabilité paiement et retrait optimale ;
- effectuer la mise à niveau de l'infrastructure TPE en rationalisant les investissements ;
- lutter efficacement contre fraude en instaurant une vigilance continue ;

Le CMI a mis à profit la période des années 2002 et 2003, pour mise en place d'un centre de traitement monétique :

- certifié par les organismes internationaux Visa, Mastercard, Diner's pour le traitement des cartes étrangères ;
- interconnecté avec les systèmes monétiques de l'ensemble des banques marocaines pour le traitement des autorisations, « temps réel », et la compensation des transactions monétiques ;
- doté de capacités lui permettant d'accompagner le développement rapide de la monétique marocaine ;

Le CMI joue 2 rôles principaux :

- acquéreur Paiement : gère la relation monétique avec les commerces marocains tant au niveau commercial qu’au niveau technique ;

Plateforme d’interopérabilité Retrait : permet le traitement de retraits interbancaires Marocains.

- plusieurs campagnes nationales pour une meilleure utilisation de la carte bancaire sont initiées par Bank Al-Maghreb, le Groupement professionnel des Banques au Maroc (GPBM) et le Centre monétique interbancaire (CMI), l’objectif est de faire des cartes bancaires un moyen de retrait et de paiement et de prémunir contre les risques de fraudes. Cette initiative s’explique également par le développement de la monétique au Maroc.

Le Maroc est classé largement devant au Maghreb sur le secteur de la monétique. C’est ce qu’ont révélé les statistiques du secteur, qui ont consacré le royaume, première place économique cliente et usager de ses nouveaux moyens de paiement, plus de « 59% des cartes bancaires émises en Afrique du nord, sont marocaines. »¹³

Le Maroc est bien celui qui est le plus avancé en monétique et le mieux positionné en Afrique après l’Afrique du Sud. En effet, avec une barre symbolique de plus de 13 millions de cartes bancaires fin 2016.

Le tableau ci-dessous montre les principales étapes du développement du concept et du produit carte au Maroc.

Tableau N°07: les événements principaux du développement de la carte bancaire au Maroc

Année	Evénement
1976	naissance de la monétique au Maroc par l’acceptation des cartes étrangères de paiement –françaises - et American Express
1981	émission des cartes Diner’s Club Maroc
1982	émission de la première carte Visa
1985 à 2000	toutes les banques marocaines se sont mises à la monétique
2001	Création juridique du Centre Monétique Interbancaire CMI

Source : <http://www.cmi.com>

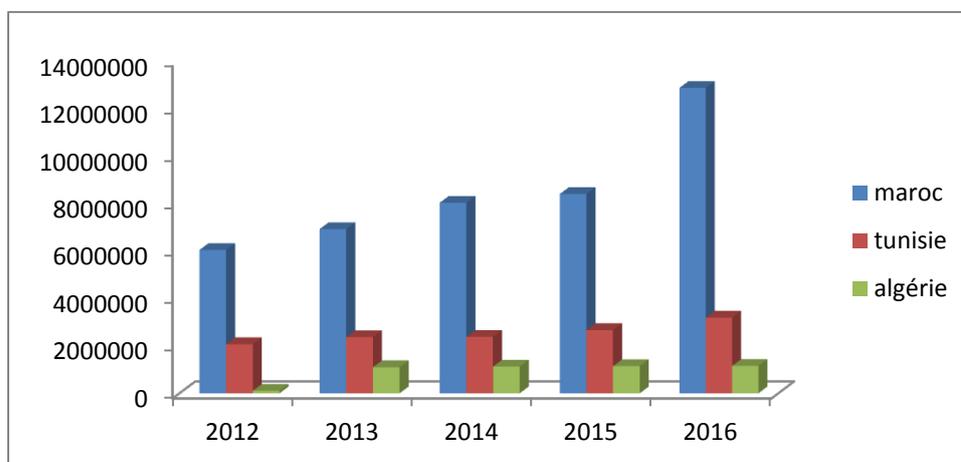
3-3 Comparaison de la monétique en Algérie par rapport à ces voisins, Marocain et Tunisien

Les systèmes financiers tunisien et marocain sont caractérisés par des avancées importantes en matière de monétique par rapport à l’Algérie. Le niveau que le Maroc et la Tunisie ont pu atteindre en matière de la monétique n’est pas l’effet du hasard mais le résultat des différentes réformes qu’ont connues leurs systèmes financiers.

¹³ <http://www.cmi.com>

➤ Evolution du nombre de cartes en Algérie, au Maroc et en Tunisie

Graphe N°02 : évolution du nombre des cartes bancaires en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 2012 à 2016



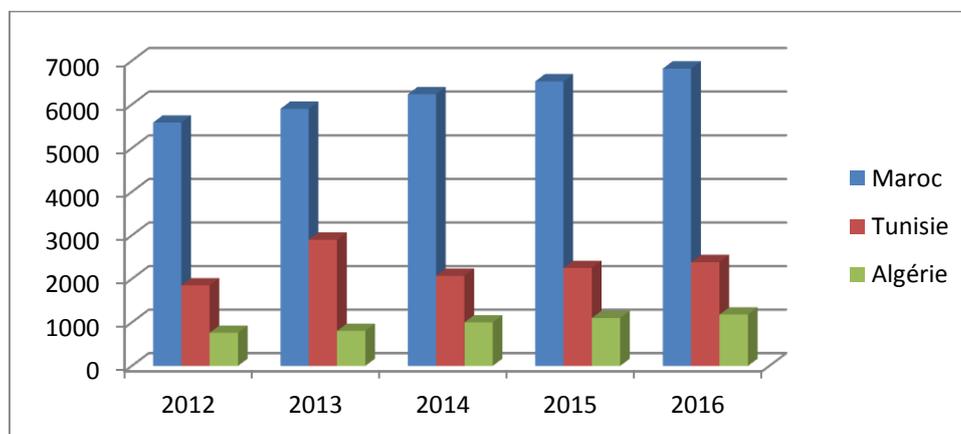
Source : établi par nos soins à partir des données de : www.satim-dz.com, www.cmi.com, www.smt.com

Le graphe N°02 démontre clairement le retard enregistré en Algérie dans le domaine de la monétique, elle arrive en dernière position, cette dernière doit doubler les efforts en matière d'encours des cartes bancaires sur son territoire afin de parvenir à élever le taux de monétisation de sa population.

Si on prend par exemple l'année 2016 on remarque que le nombre de cartes au Maroc est de 12868187, contre 1153154 en Algérie soit (un écart de 11715033 cartes) plus de onze fois. Et la même année, le nombre des cartes en Tunisie est de 3186892 contre en 11715033 Algérie soit (un écart de 2033738cartes) plus de deux fois.

➤ Evolution des DAB en Algérie, au Maroc et en Tunisie

Graphe N°03 : évolution du nombre des DAB en Algérie, au Maroc et en Tunisie de l'année 2012 à 2016

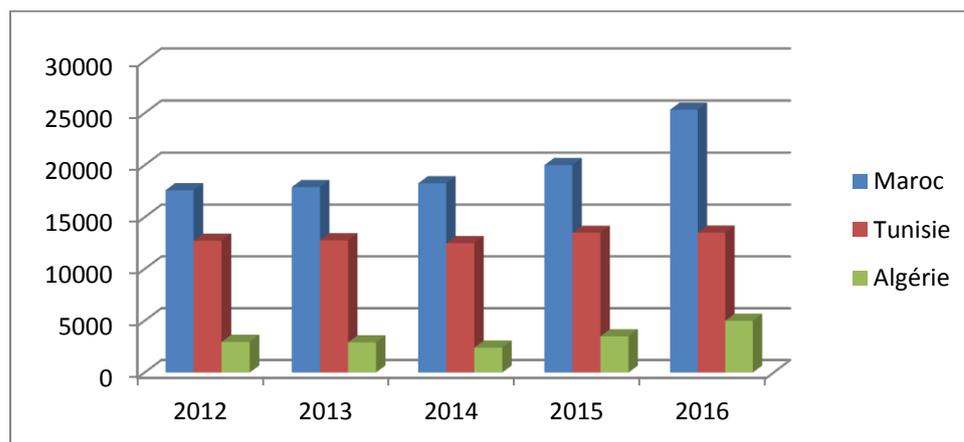


Source : établi par nos soins à partir des données de : www.satim-dz.com, www.cmi.com, www.smt.com

Le graphe N°03 démontre la faiblesse du réseau DAB installé sur le territoire Algérien comparativement au Maroc et la Tunisie. Si on prend par exemple l'année 2016 on remarque que le nombre des DAB au Maroc est de 6821, contre 1180 en Algérie soit (un écart de 5641DAB) plus de cinq fois. Et la même année, le nombre des DAB en Tunisie est de 2385 contre 1180 Algérie soit (un écart de 1205 DAB).

➤ **Evolution des TPE en Algérie, au Maroc et en Tunisie :**

Graphe N°04 : nombre de TPE en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 2012 à 2016



Source : établi par nos soins à partir des données de : www.satim-dz.com, www.cmi.com, www.smt.com

Le graphe N°04 indique le retard enregistré en Algérie en matière de généralisation d'installation de TPE auprès des commerçants, adhérents au réseau SATIM par rapport au parc TPE installé en Tunisie. Les chiffres réalisés en matière d'installation de réseaux d'acceptation des cartes en Algérie restent très loin de ceux enregistrés au Maroc et en Tunisie. Si on prend par exemple l'année 2016 on remarque que le nombre des TPE au Maroc est de 25321, contre 5000 en Algérie soit (un écart de 20321 TPE) plus de cinq fois. Et la même année, le nombre des TPE en Tunisie est de 13510 contre 5000 Algérie soit (un écart de 8510 TPE) plus de deux fois.

Dans la région d'Afrique du Nord, le Maroc est donc en tête des pays les plus développés dans le secteur de la monétique. La croissance soutenue de l'économie marocaine, la demande accrue en moyens de paiement électronique et la structure du marché bancaire ont motivé le développement et l'utilisation de la carte bancaire comme un outil efficace de retrait et de paiement.

Après l'étude comparative de la monétique entre l'Algérie, au Maroc et en Tunisie présentée ci-dessus, on a remarqué que le niveau de la monétique au Maroc et en Tunisie est plus développé par rapport à celui de l'Algérie. Ce décalage en matière de temps et de volume

peut être justifié par l'importance accordée à cette activité par chaque pays. L'envergure des réformes entreprises par la Tunisie et le Maroc au profit de leurs systèmes financiers sont établie come suit :

- le Maroc et la Tunisie sont parmi les premiers pays du Maghreb qui ont mis en place un système acceptant les cartes étrangères comme Visa et Mastercard, répondant ainsi aux exigences d'une clientèle étrangère et permettant l'amélioration du secteur touristique, qui constitue une source importante pour le financement harmonieux de l'économie.
- le Maroc et la Tunisie sont engagés depuis 1984 et 1987 dans la voie des réformes axées principalement sur l'amélioration de l'environnement pour assurer l'émergence d'un secteur financier concurrentiel et l'intégrer au niveau international. En effet le Maroc et la Tunisie ont entrepris plusieurs démarches rigoureuses pour le développement de ce dernier, qui sont :
 - promouvoir l'acceptation des cartes en Tunisie et au Maroc, au paiement des dépenses effectuées par les touristes ;
 - mise en œuvre de l'ensemble des actions régissant le fonctionnement des systèmes monétiques dans diverses composantes : marketing, maîtrise de technologies, automatisation des procédures bancaires, rapidité des transactions ;
 - mise en œuvre de l'ensemble des moyens destinés à traiter ou assurer sur le territoire national et au niveau international les transferts et la maîtrise des technologies nécessaire pour les transferts électroniques des fonds.

En ce qui concerne l'Algérie en matière de monétique, malgré les actions entreprises pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement, elle reste loin des niveaux réalisés par d'autres pays, non pas les pays développés mais aussi les pays avec lesquels elle partage la même histoire, culture, religion et le niveau de développement économique comme c'est le cas du Maroc et de la Tunisie. Par ailleurs, le facteur culturel semble être un élément décisif pour réussir la promotion de la culture de la carte interbancaire de retrait et paiement.

L'Algérie accuse un retard en matière d'utilisation des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), car le passage d'une économie traditionnelle à une économie numérique est conditionné par l'utilisation des TIC, principalement le paiement électronique.

L'Algérie en tant que pays en voie de développement est à ses débuts en matière de l'économie de marché. Le secteur des TIC quant à lui ne diffère pas. A l'image de la situation

économique, la pénétration des TIC dans l'économie nationale reste médiocre. Les statistiques du rapport de la Banque Mondiale 2015, montre que l'Algérie occupe la 140ème position dans le rond mondial, chose qui explique clairement le niveau du retard qu'enregistre l'Algérie en matière d'utilisation des TIC.

Conclusion

Le système bancaire algérien a connu depuis le début des années 90 une série de métamorphoses, caractérisant différentes étapes comme on les a présentées au cours de ce deuxième chapitre. Ce processus a été accentué par la mise en production de deux nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes (RTGS, ATCI), suivi du paiement par carte interbancaire CIB qui est opérationnel en Algérie depuis 2006. Des efforts énormes ont été déployés par les autorités monétaires et les banques afin de mettre en place ce système, notamment par la création de la SATIM.

Malgré tous ces efforts déployés par les autorités bancaires algériennes pour généraliser l'utilisation de la monétique, cela reste insuffisant puisque le problème de la monétique n'est pas un problème technique, mais plutôt un problème de réformes. Cependant, comparativement au Maroc et à la Tunisie, le système de paiement algérien accuse un retard dans la généralisation de la monétique auprès de la population.

Pour illustrer le retard qu'accuse la monétique en Algérie et soulever le problème de la sous-utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement, nous allons nous référer, dans le chapitre qui suit, à l'étude empirique pour ce faire, nous allons analyser les résultats d'une enquête par questionnaire et entretien que nous avons menée auprès des responsables de cinq agences bancaires situées à Tizi-Ouzou et un échantillon de 150 particuliers résidents à Tizi-Ouzou. Cette enquête nous permettra de déduire les freins et les obstacles du développement de la monétique (la carte bancaire).

CHAPITRE III :

*Etude empirique sur l'utilisation de
la carte bancaire cas des agences
bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA,
BNA et CPA*

Introduction

La technologie occupe une place très importante dans notre vie, à travers divers produits et services à savoir le téléphone mobile et l'internet qui donnent un air nouveau à notre quotidien. A l'instar des autres secteurs, le secteur bancaire ne reste pas en marge de ce développement, par l'introduction de nouveaux moyens de paiement notamment la carte bancaire.

La carte bancaire est devenue un produit phare dans les pays développés de par ses différentes fonctions qu'elle assure : retrait, paiement. Cette importante implantation de la carte bancaire dans ces pays, nous a amené à nous intéresser au degré de son utilisation dans notre pays. Cela passe par une étude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire.

Dans notre travail nous avons opté pour une enquête de terrain en utilisant le questionnaire et l'entretien car se sont des outils de communication les mieux adapter pour collecter plus informations et recueillir un certain nombre de données qui seront utiles à notre étude.

Nous avons divisé ce dernier chapitre en deux sections, la première section comportera quelques éléments méthodologiques relatifs à la présentation de l'enquête par questionnaire et la deuxième section consistera en une analyse et une interprétation des résultats obtenus.

Section 1 : Méthodologie de recherche et présentation de l'enquête

Afin d'approfondir notre travail théorique que nous avons présenté dans le premier et le deuxième chapitre et essayer d'apporter des éléments d'explication à notre problématique, nous avons effectué une enquête par questionnaire pour pouvoir analyser le degré d'utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement en Algérie.

Dans cette section nous allons présenter les étapes de notre enquête, les méthodes de recueil de données que nous avons utilisées, puis nous présenterons notre échantillon afin de pouvoir analyser les résultats dans la seconde section.

1-1 Présentation de l'enquête et des méthodes utilisées

Nous avons mené une enquête de terrain auprès des responsables de quatre agences bancaires publiques : BADR, BEA, BNA, CPA, une agence bancaire privée : Al-BARAKA bank situées à Tizi-Ouzou et auprès de 150 particuliers résidents à Tizi-Ouzou. Nous les avons finalisés après avoir effectué un pré-test avec les responsables de quelques agences bancaires et quelques particuliers.

1-1-1 Présentation de l'enquête

Il y a lieu de rappeler ici la problématique de notre étude. Il s'agit de déterminer les raisons de la sous-utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement en Algérie. On a choisi les agences bancaires suivantes : Al-Baraka, BADR, BEA, BNA, et CPA d'une part ces cinq banques sont actionnaires de la SATIM, d'autre part elles ont adoptées le système de paiement par carte bancaire.

On a choisi aussi la commune de Tizi-Ouzou puisque la réforme du système de paiement touche l'ensemble du territoire national de la même façon, et elle constitue le chef-lieu de la wilaya et notre lieu de résidence universitaire ce qui nous à faciliter le déroulement de l'enquête.

1-1-1-1 présentation du terrain d'enquête

La commune de Tizi-Ouzou se situe dans la partie centre-ouest de la wilaya. Elle s'étale sur une superficie de 102,36 km² soit 3,46% du total de la superficie de la wilaya. Elle est limitée par la commune de Sidi Nâamane et Djebel Aissa Mimoun au nord, Draâ Ben Khedda, Tirmatine à l'ouest, de Maâtkas au sud-ouest, de Souk El Thenine, Beni Zmenzer et Beni Aissi au sud, d'Irdjen au sud-est, de Ouaguenoun et Tizi Rached à l'est.

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

- Banque Nationale d'Algérie (BNA): agence N°581 Tizi-Ouzou

La Banque Nationale d'Algérie BNA est la première banque commerciale nationale, elle a été créée le 13 juin 1966 par l'ordonnance n°66178 et elle fut la première banque en Algérie créée après l'indépendance. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle était chargée en outre du financement de l'agriculture. La restructuration de la BNA a donnée naissance à une nouvelle banque, BADR en 1982, spécialisée dans le financement et la promotion du secteur rural.

La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit, a provoqué une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays. Elle a mis en place des dispositions fondamentales dont le passage à l'autonomie des entreprises publiques.

La BNA à l'instar des autres banques, est considérée comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle principalement des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédits ainsi que la mise à disposition de la clientèle, des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. Elle compte actuellement 197 agences réparties sur tout le territoire national, dont agence N°581

L'agence BNA N°581, située à, avenue ABANE Ramdane 1500 Tizi-Ouzou, est une agence principale de catégorie A, elle est située au chef lieu de la Wilaya. L'agence principale BNA N°581 est dirigée par un directeur régional, secondé d'un directeur adjoint et disposé par un personnel qui assure sa gestion administrative et technique.

- Crédit Populaire d'Algérie (CPA) : agence CPA N°194 de Tizi-Ouzou

Le Crédit Populaire d'Algérie CPA, est une banque commerciale créée par l'ordonnance n°66-36 du 19 décembre 1966 et immatriculée au registre du commerce d'Alger sous le numéro 84 B 803. Avec un capital initial de 15 000 000 000 DA son siège social est à Alger.

Le CPA intervient sur le marché d'intermédiation bancaire et financière. A ce titre il traite toutes les opérations, notamment la réception des dépôts du public, l'octroi de crédit sous toutes ses formes, la mobilisation des crédits extérieurs, la souscription à des prises de participation dans des filiales et sociétés.

Suite à la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenu une entreprise économique, par actions dont, le capital est la propriété exclusive de l'Etat depuis 1966, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du ministre des finances.

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

Après avoir satisfait la condition d'éligibilité, prévenue par les dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit, (la loi 90/10 du 14/04/ 1990), le CPA a obtenu, le 07 avril 1997, son agrément au conseil de la monnaie et au crédit, devenant ainsi, la deuxième banque en Algérie à être agréée. Le CPA est un réseau composé de 139 agences, dont l'agence N°194.

L'agence CPA N°194, est une banque commerciale créée en 1993 avec un capital initial de 2.6 milliard de DA, son siège sociale 11 Boulevard Stiti-Ali Tizi-Ouzou. C'est une agence de première catégorie appartenant au groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou, elle comporte un effectif de 25 employés. Le CPA a pour mission, de promouvoir le développement du Bâtiment, Travaux Public et Habitat (BTPH) ; les secteurs de la santé et du médicament, le commerce et la distribution, l'hôtellerie, le tourisme, les médias les petites et moyennes Entreprises (PME), les petites Moyennes Industries (PMI) et l'artisanat.

- Banque Extérieure d'Algérie (BEA) : agence N°34 de Tizi-Ouzou

La BEA est une banque commerciale algérienne, créée le 01 octobre 1967, par l'ordonnance N°67-204 sous la forme d'une société nationale. Elle a pour objet principale de faciliter et de développer les rapports économiques et financiers de l'Algérie et le reste du monde. En 1970 la totalité des opérations bancaires avec l'étranger effectuées par les sociétés nationales les plus importantes d'Algérie est confiée à la BEA. L'année 1989 la banque change de statut pour devenir une société par action tout en gardant le même objectif initial. En février 2017, la direction annonce qu'elle va ouvrir des agences en France. La BEA compte 91 agences réparties sur tout le territoire national.

La BEA agence N°34 son siège social Boulevard Stiti-Ali Tizi-Ouzou, crée en 1971 dans le but de renforcer la représentation dans le centre du pays autour de la direction d'Alger. Elle est l'unique agence au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, avec un effectif de 49 employés travaillant avec passion en vue de réaliser les objectifs tracés par la banque. L'agence BEA 34 garde son harmonie et essaie d'offrir les meilleurs prestations de services à ses clients, elle gère environ 35549 comptes dont une partie appartient à des sociétés nationales qui expriment les besoins en matière d'importations et d'exportation.

- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR): agence N°580 de Tizi-Ouzou

La BADR est une institution financière algérienne, créée par décret N°82-106 le 13 mars 1982 son capital social est de 54 000 000 000 DA. Elle a pour mission principale le

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

développement du secteur agricole et promotion du monde rural, son réseau compte actuellement près de 293 agences et 39 directions régionales, 7000 cadres et employés actives au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national. En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit (LMC), la banque BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations d'octroi de crédits et la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion.

L'agence BADR de Tizi-Ouzou a été créée en 1982 après la restructuration de la BNA, son siège social est au centre-ville de Tizi-Ouzou.

- Banque Al Baraka Algérie : Agence N°111 de Tizi-Ouzou

La banque AL-BARAKA d'Algérie est considérée comme la première banque dite islamique installée en Algérie, elle dispose d'un réseau de 30 agences couvrant les principales villes du pays. Elle est créée le 20 mai 1991 sous forme de société par action régie par les dispositions de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.

La banque AL-BARAKA à capitaux mixtes entre la BADR algérienne et le groupe saoudite Dalleh Al Baraka, elle dispose d'un capital social de 15 000 000 000 DA réparti à 44% pour la partie algérienne et 56% saoudien, elle exerce son activité selon le principe de la Charia islamique.

La banque Al Baraka d'Algérie a renforcé son réseau d'exploitation par la création de 30 agences réparties sur le territoire national, parmi ses agences se présente l'agence N°111 de Tizi-Ouzou, son siège social 11 Boulevard Stiti-Ali Tizi-Ouzou.

La banque Al Baraka agence N°111 de Tizi-Ouzou a pu prendre effet à compter du 24 juin 2008. Cette agence assure toutes les opérations bancaires à savoir la gestion des comptes, le financement de l'investissement et l'exploitation pour le marché des entreprises et des professionnels. Ses activités touchent ainsi le financement des particuliers notamment les crédits véhicules et immobiliers.

Concernant le commerce extérieur, la banque peut ouvrir aussi des crédits documentaires, accomplir la remise documentaire et les transferts...etc. Il faut signaler que toutes les activités de la banque Al Baraka ont cette particularité d'être conformes aux principes de la charia islamique.

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

Les structures centrales de la banque sont tenues, chacune dans son domaine de compétence de réunir toutes les conditions nécessaires au bon démarrage, au lancement réussi et au développement durable de l'activité de cette agence.

Le tableau suivant illustre les types de carte bancaire proposée par chacune des agences bancaires (Al-Baraka, BADR, BEA, BNA et CPA)

Tableau N°08 : Les cartes bancaires émises par les banques commerciales algériennes (Al-Baraka, BADR, BEA, BNA et CPA)

Les banques	CIB	Visa	MasterCard
Al-Baraka	Emet	Emet	Emet
BADR	Emet	--	--
BEA	Emet	Emet	Emet
BNA	Emet	--	--
CPA	Emet	Emet	Emet

Source : Effort de synthèse

(--): La banque n'émet pas le type de carte

D'après le tableau N°08, nous pouvons remarquer que les cinq banques émettent les cartes CIB, et seul Al-Baraka, BEA et CPA qui émettent les cartes internationales Visa et MasterCard.

1-1-1-2 Déroulement de l'enquête

Dans notre enquête, nous avons opté pour deux méthodes (questionnaire et entretien) permettant de recueillir le maximum d'informations. Le choix de ces méthodes n'est pas un choix au hasard mais plutôt un choix justifié par les avantages apportés par ce type d'enquête. Nous avons jugé que ces derniers sont les plus adéquats pour recueillir des informations plus fines de la part des enquêtés.

L'enquête que nous avons menée sur le terrain, s'est déroulée entre le mois de juin et le mois d'octobre 2018 (environs 5 mois). L'élaboration des questionnaires s'est faite en deux phases. En effet, les premiers nous ont permis d'effectuer une pré-enquête qui s'est déroulée au cours du mois de juin 2018. Elle avait comme objectif d'évaluer la capacité du questionnaire à apporter des éléments de réponse à notre problématique et détecter de ce fait ses faiblesses. La pré-enquête nous a permis de modifier les questionnaires et apporter les corrections nécessaires, pour construire définitivement les questionnaires finals qui feront

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

l'objet de l'enquête effective, réalisée durant les mois de juillet, août, septembre, octobre 2018.

1-2-Le questionnaire

Le questionnaire constitue le moyen utilisé pour recueillir les informations nécessaires à notre analyse. L'objectif de l'enquête par questionnaire est de tester les deux hypothèses de notre travail, apporter des éléments de réponse à notre problématique.

1-2-1 Questionnaire et échantillon

Dans notre étude nous avons opté pour deux questionnaire, le premier sera remis aux responsables de cinq agences bancaires situées à Tizi-Ouzou, il regroupe huit questions (voir annexe N°01), le deuxième questionnaire remis à 150 particuliers résidents à Tizi-Ouzou, il regroupe treize questions (voir annexe N°02).

L'ensemble des questions posées dans les deux questionnaires n'englobe certainement pas tous les aspects de notre thème. Mais nous avons tenté dans la mesure du possible d'évoquer les grandes lignes qui nous permettrons de distinguer les raisons de la sous-utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement en Algérie.

1-2-2 Les techniques statistiques

Après avoir récupérer les questionnaires adressés aux responsables des cinq agences bancaires et aux particuliers durant la période d'enquête, nous sommes passés à l'étape suivante qui consiste à traiter et interpréter les réponses obtenues. Le traitement des résultats s'est fait à l'aide de Microsoft Excel 2007.

Section 2 : Analyse et interprétation des résultats de l'étude

Après avoir présenté, dans la première section, la méthodologie et les outils utilisés pour mener notre enquête, nous essayerons dans cette section de présenter et d'analyser les différents résultats issus du dépouillement et d'analyse des données fournies par les questionnaires.

2-1 Analyse et interprétation des résultats du premier questionnaire destiné aux responsables de cinq agences bancaires situées à Tizi-Ouzou

Nous rappelons que notre échantillon est composé de cinq agences bancaires : Al-Baraka bank, BADR, BEA, BNA et CPA.

Pour la première question concernant l'adoption du système de paiement par carte bancaire : Tous les responsables ont répondu que les cinq banques ont adopté le système de paiement par carte bancaire.

Question 2 : depuis quand vous avez adopté le système de paiement par carte ?

D'après les réponses de tous les responsables, l'adoption de ce système s'est fait depuis son lancement en Algérie, les banques sont conformées au nouveau mode de paiement. Le responsable du service monétique de la BEA a confirmé que le paiement par carte CIB à proximité a été lancé à partir de 2006 et le e-paiement à partir de 2016. Les responsables interrogés ont répondu que les cartes interbancaires (CIB) ne fonctionnent pas à l'étranger, ce qui signifie que le Réseau Monétique Interbancaire (RMI) reste toujours local. Toutes les cartes interbancaires ont une durée de vie de deux ans renouvelable, sauf les cartes émises par la BNA qui ont une validité de trois ans renouvelable.

Question 3 : pourquoi vous avez adopté ce système ?

L'avancée technologique exige aux banques de suivre l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication TIC, par recommandation des pouvoirs publics et offrir aux clients des nouveaux modes de paiement.

Question 4 : quel quota avez-vous comme objectif d'atteindre lors du lancement des cartes ?

L'objectif est de commercialiser le maximum de cartes, le banquier est tenu de proposer ce produit à toute la clientèle de la banque à cet effet tous les clients auront à leurs possession des cartes de paiement et de retrait.

Question 5 : avez-vous atteint votre objectif ?

La réponse à cette question par tous les responsables des cinq agences bancaire était « non » beaucoup reste à faire pour sensibiliser la clientèle.

Question 6 : avez-vous souligné une sous-utilisation ?

Les responsables des cinq agences bancaires ont répondu par une sous-utilisation, d'après les responsables la sous-utilisation est dû à :

- l'absence de culture bancaire ;
- faible taux de bancarisation ;
- campagne publicitaire timide et non soutenue.

Les avis divergent d'un responsable à un autre. Il y a ceux qui affirment que de nombreuses embuches freinent la progression de la carte bancaire qui sont dues à la non disponibilité des TPE, par conséquent la carte bancaire est considérée seulement comme carte de retrait et non de paiement. Les pannes récurrentes au niveau des DAB/GAB causées principalement par la dégradation de la qualité des billets de banque en circulation et les problèmes de réseau sont aussi d'autres problèmes cités et qui expliquent l'attachement des clients à l'utilisation de l'espèce.

D'autres réponses comme : l'absence de lois régissant l'obligation d'utilisation des cartes bancaires et le manque d'informations concernant l'utilisation de la carte c'est-à-dire il n'y a pas eu réellement de communication dans le sens de faire connaître le terminal de paiement et comment l'utiliser pour payer les achats à proximité ou à distance. Vu la situation économique actuelle et la généralisation de l'informel et de la fraude fiscale, les commerçants ne voient aucun intérêt au déploiement des terminaux de paiement.

Question 7 : qu'elle est la part de marché en pourcentage ?

Les cinq agences bancaires auxquelles nous avons distribué le questionnaire, n'ont pas pu répondre à cette question par des raisons confidentielles.

Question 8 : quel est l'impact de cette sous utilisation sur l'activité bancaire ?

- le manque à gagner pour la banque (les commissions) ;
- l'utilisation abusive de liquidité, c'est-à-dire le recours important à l'utilisation de l'espèce ;
- le nombre important des clients au service caisse de la banque.

Question 9 : Qu'est ce que la banque doit faire dans ce cas (comment remédier) ?

Les responsables ont proposé certaines solutions pour remédier. A travers des formations d'aptitude à convaincre les clients de l'importance de la carte bancaire, en améliorant la qualité des réseaux, ainsi que d'engager des entreprises privées pour la prise en charge immédiate des pannes des automates (GAB/DAB) et ne jamais laisser les automates sans argent en les alimentant fréquemment surtout avant les week-ends, s'identifier par l'empreinte digitale pour remédier aux problèmes du code erroné. On a eu d'autres réponses telles que :

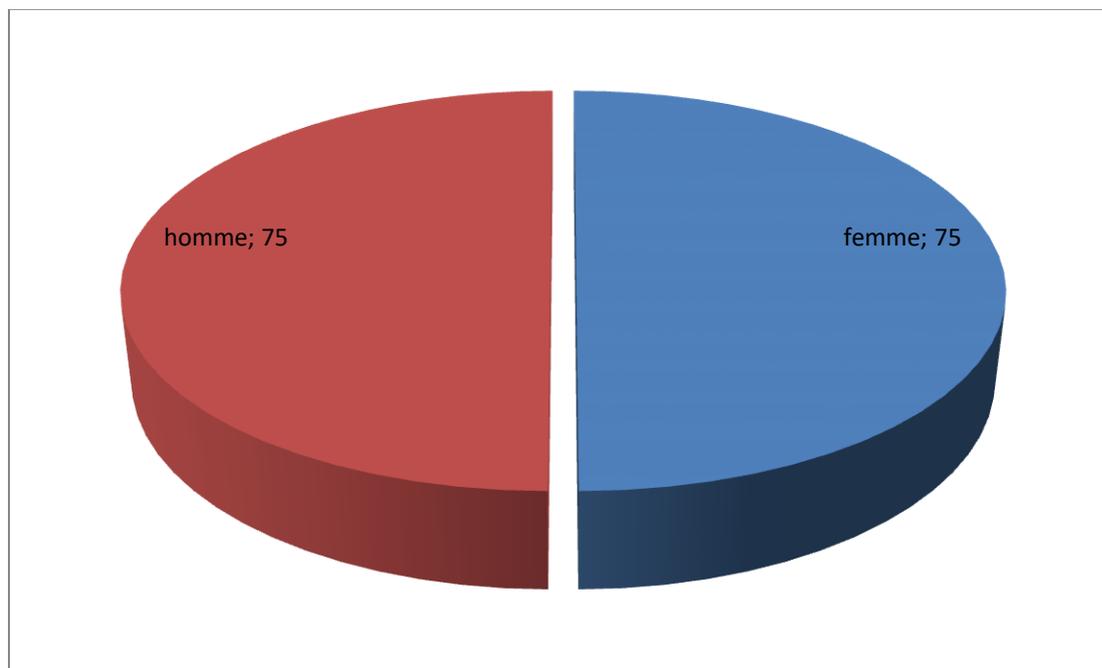
- une culture monétique doit être développé en direction de l'ensemble des acteurs économiques en Algérie ;
- élever le taux de bancarisation des clients par des campagnes de sensibilisation à l'utilisation des carte bancaires ;
- collaborer avec les pouvoirs publics pour imposer l'utilisation de la carte comme moyen de paiement dans les transactions commerciales ;
- vulgarisation de l'installation des DAB/ GAB et la vente des TPE.

Les solutions proposées peuvent changer l'appréhension des clients vis-à-vis de la carte interbancaire et avoir confiance pour un usage fréquent.

2-2 Analyse et interprétation des résultats du deuxième questionnaire destiné aux particuliers résident à Tizi-Ouzou.

Nous rappelons que notre échantillon est composé de cent-cinquante particuliers (75 hommes/75femmes).

Graphe N°05 : répartition de l'échantillon selon le sexe



Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaire.

Question 1 : Est-ce que vous avez déjà entendu parler de la carte bancaire ?

Le résultat de la première question concernant si la population interrogée a eu connaissance de l'existence de la carte bancaire se résume ainsi dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°09 : Connaissance de la carte bancaire

Choix	fréquence	%
Oui	150	100
Non	00	00
Total	150	100

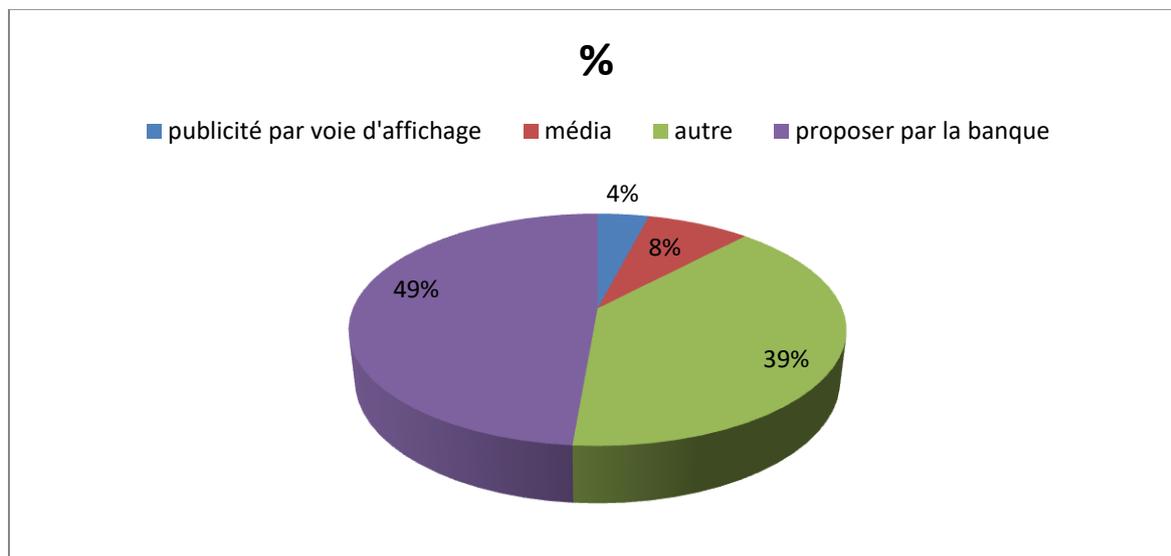
Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaires.

Concernant la connaissance de l'existence de la carte bancaire, toutes les personnes interrogées ont eu une connaissance de ce moyen étant donné que le taux est de 100%.

Question 2 : Si vous répondez par oui, pouvez-vous nous préciser par quel canal de communication l'avez-vous connue ?

Le graphe ci-dessous indique le canal de communication de la carte bancaire.

Graphe N°06 : Canal de communication



Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaire.

D'après le graphe ci-dessus, concernant le canal d'information et de communication de la carte bancaire, il ressort que 49% des enquêtés ont répondu que c'est un produit proposer par la banque à laquelle ils sont affiliés

le bouche à l'oreille demeure dans la vie quotidienne des citoyens un puissant vecteur de communication permettant une large diffusion des informations à tous les niveaux, avec un taux de 39% des personnes interrogés ayant été informés par le biais d'amis et collègues de travail, suivi des médias avec un taux de 08% par voie visuel (télévision) ou sonore (radio). D'autres ont été informés par la publicité par voie d'affichage soit un taux de 04 %.

Question 3 : Etes vous titulaire d'une carte bancaire ?

Les résultats liés à la détention de la carte par les enquêtés se présentent dans le tableau suivant :

Tableau N°10 : Détention de la carte bancaire par les particuliers.

Choix	Fréquence	%
oui	84	56
non	66	44
Total	150	100

Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaire.

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

Sur le total des particuliers enquêtés, 56% possèdent une carte magnétique (de retrait ou de paiement). Ce chiffre représente le taux de monétisation de notre échantillon qui est relativement élevé par rapport à 44 % qui ne possèdent pas de carte bancaire.

Question 4 : Si vous répondez par non, pourquoi ?

Les 44 % des particuliers interrogés ont répondu par non, dans ce contexte nous sommes intéressés à savoir les raisons du refus de la carte bancaire par cette catégorie de particuliers, les résultats obtenus sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 11: Raisons du refus de la carte bancaire comme moyen de paiement.

Choix	fréquence	%
vos banque ne dispose pas de carte bancaire	00	00
vous faites pas confiance	54	81.82
autre	12	18.18
Totale	66	100

Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaire.

Le tableau ci-dessus démontre clairement que le manque de confiance envers les banques, et envers la carte bancaire est élevé avec un taux de 81.82% des 66 personnes qui ont répondu par non, suivi d'un taux de 18.18% dont les réponses peuvent se résumer comme suit : quelques particuliers n'ont pas de compte bancaire pour des raisons religieuses d'autres utilisent uniquement les chèques postaux et l'espèce.

Question 5 : Si vous répondez par oui, comment avez-vous obtenu votre carte ?

Les 56 % des particuliers interrogés qui ont répondu par oui, dans ce contexte nous sommes intéressés à savoir comment ces particuliers ont obtenu leurs cartes bancaires, les statistiques recueillies sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau N°12 : Source de l'obtention de la carte

Choix	fréquence	%
a votre demande	11	13.1
proposer par votre banque	73	86.9
Total	84	100

Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaire.

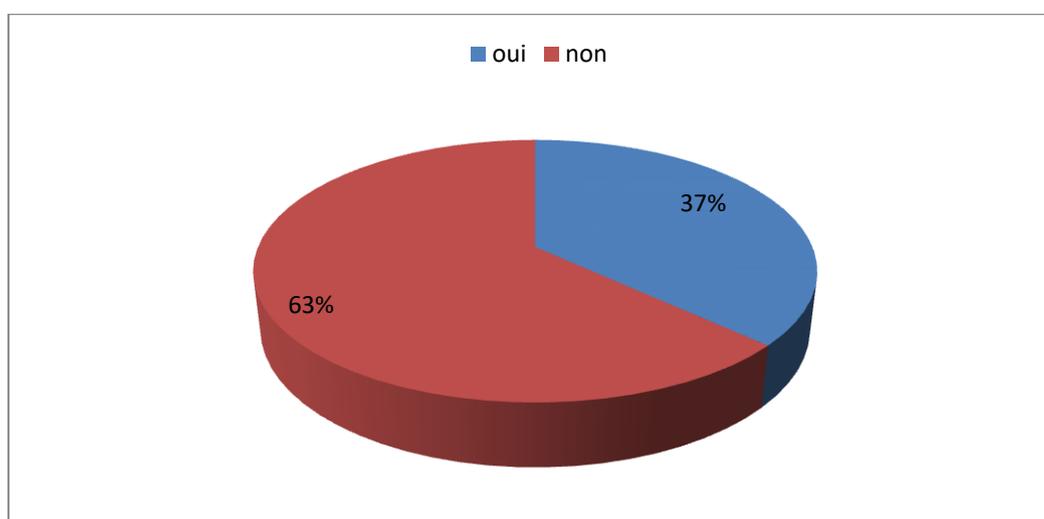
Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

Les résultats obtenus montrent que 86.9% des porteurs de la carte étaient conseillés par leur banque et le reste des porteurs soit 13.1% ont eu leur carte après leur demande. Ces données confirment que les banques d'aujourd'hui tentent de fidéliser leurs clientèles en mettant en avant les nouveaux produits confirmant ainsi la bonne relation client-banque.

Question 6 : Utilisez-vous votre carte bancaire ?

La détention de la carte par les particuliers ne signifie pas automatiquement son usage. En effet, il arrive que la carte soit détenue par ces derniers mais pas utilisée régulièrement ou, du moins occasionnellement. Ainsi, nous avons demandé aux enquêtés de répondre s'ils utilisent leurs cartes et une autre question relative à la fréquence d'utilisation de leurs cartes.

Graph N°07 : Utilisation de la carte bancaire



Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.

Les résultats obtenus démontrent l'insuffisance de l'utilisation de la carte bancaire par ses détenteurs, 63% des porteurs de carte interrogés n'utilisent pas leurs cartes bancaires. Les résultats obtenus montrent clairement que la carte bancaire est sous-utilisée, certains particuliers leurs cartes ont expiré sans jamais l'avoir utilisée, nous avons demandé aux enquêtés qui ont répondu par oui (37%) de répondre à une question relative à la fréquence d'utilisation de leurs cartes (question 7 : si vous répondez par oui, avec quelle fréquence ?). Les résultats s'illustrent dans le tableau suivant :

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

Tableau N°13 : Fréquence d'utilisation de la carte bancaire.

Choix	Fréquence	%
Fréquemment	00	00
Occasionnellement	31	100
total	31	100

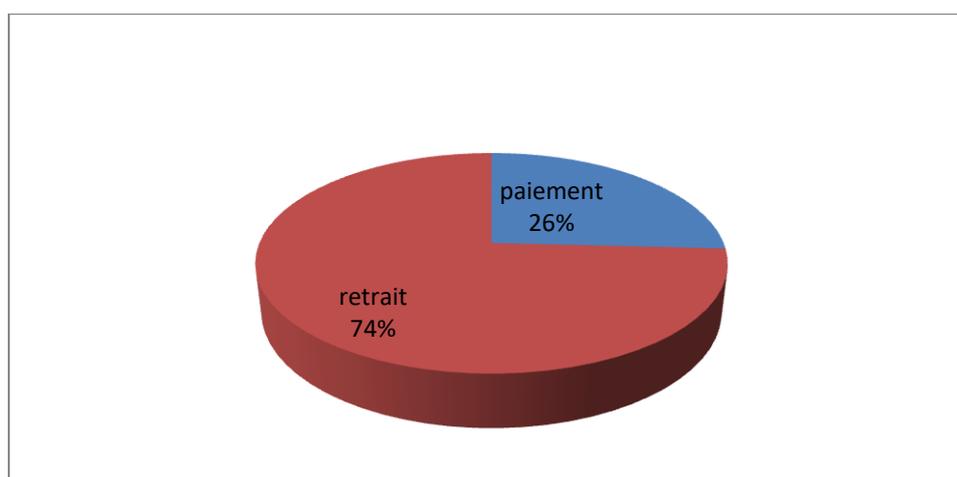
Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.

Le Tableau ci-dessus démontre que les 31 particuliers interrogés qui utilisent leur carte bancaire l'utilisent occasionnellement. Ils affirment l'avoir utilisée à titre occasionnel pendant les journées fériées où il y a de longues files d'attente au guichet bancaire. Il apparaît clairement que les pannes fréquentes, le problème de réseau, le manque de liquidité au niveau des automates et l'absence des terminaux de paiement dans les espaces commerciaux poussent les clients à ne pas utiliser leurs cartes fréquemment.

Question 8 : Vous utilisez votre carte pour paiement ou retrait ?

Cette question est destinée aux porteurs de cartes (31 personnes) interrogés qui ont répondu par oui c'est-à-dire ceux qui utilisent leurs cartes bancaires. On a posé cette question pour savoir s'ils utilisent leurs cartes pour le paiement ou le retrait, on a obtenu les résultats suivant :

Graphe N°08 : Utilisation de la carte bancaire pour paiement/retrait.



Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaire.

D'après les résultats obtenus on remarque que 74 % des porteurs qui utilisent leurs cartes l'utilisent pour le retrait, seul 26% qui représente 8 particuliers qui utilisent leurs cartes pour le paiement et le retrait.

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

Question 9 : si vous répondez par non (porteurs de carte mais ils ne l'utilisent pas), pourquoi ?

Cette question est destinée aux particuliers titulaire d'une carte bancaire mais ils ont répondu par non c'est-à-dire ils n'utilisent pas leurs cartes. Nous rappelons que 84 des particuliers interrogés disposent d'une carte bancaire dont 53 particuliers ne l'utilisent pas, nous avons suggérer deux raisons : des pannes fréquentes au niveau des automates GAB/DAB, absences des terminaux de paiement au niveau des espaces commerciaux.

Les 53 particuliers ont répondu par l'absence des terminaux de paiement au niveau des espaces commerciaux et que les automates DAB/GAB sont souvent en panne, et d'autres réponses tels que :

- ignorance et manque de formation et d'informations ;
- peur des pannes et des incidents techniques ;
- le manque de confiance envers la carte bancaire.

Question 10 : Est ce que vous avez déjà eu un problème lors de l'utilisation de votre carte et de quelle nature ?

Nous rappelons que 31 particuliers utilisent leur carte bancaire. Le tableau N°13 ci-dessous indique la connaissance de l'existence du problème lors de l'utilisation de la carte bancaire.

Tableau N° 14: Connaissance de l'existence de problème lors de l'utilisation de la carte bancaire.

Choix	fréquence	%
Oui	24	77.42
Non	7	22.58
Total	31	100

Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaire.

D'après le tableau N°13, il ressort que 77.42% des porteurs interrogés déclarent qu'ils ont déjà eu un problème lors de l'utilisation de leurs cartes et 22.58% révèlent n'avoir jamais eu de problème. Parmi les problèmes évoqués, nous citons le manque de liquidité au niveau des distributeurs, les problèmes de réseau, le blocage de la carte, la lenteur des opérations de retrait.

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

La totalité des porteurs qui ont déjà eu un problème lors de l'utilisation de leurs cartes assurent que cela présente un frein à son utilisation. Ces porteurs trouvent qu'utiliser sa carte est une perte de temps vu les nombreux problèmes liés à son utilisation.

Question 11: Trouvez-vous le coût de transaction par carte (raisonnable, moyen, élevé) ?

Le tableau ci-dessous indique le coût de facturation par carte bancaire.

Tableau N°15 Coût de facturation par carte bancaire.

Choix	fréquence	%
Raisnable	22	70.97
Moyen	9	29.03
Elevé	00	00
Total	31	100

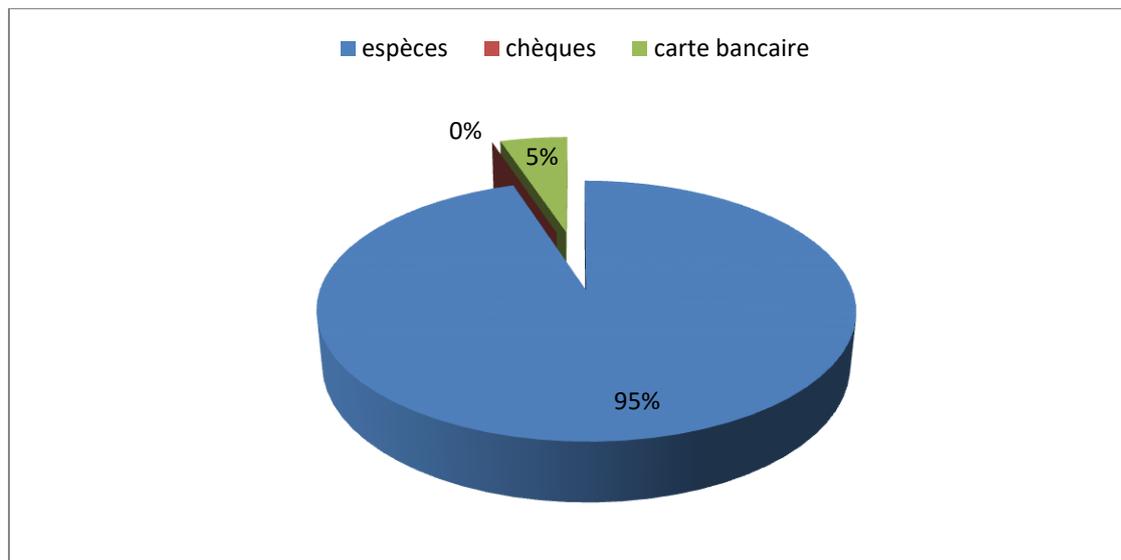
Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête par questionnaire.

D'après le tableau N°14 sur le coût de facturation par carte, nous observons que aucun des porteurs de la carte bancaire trouvent qu'il est élevé et le reste jugent qu'il est moyen et raisonnable 29.03% et 70.97%. Cela prouve que le coût de facturation ne peut pas être un frein à l'utilisation de la carte bancaire. La totalité des particuliers questionnés savent qu'il y a une interbancaire entre les différentes banques et que le retrait peut s'effectuer dans la banque de leur choix.

Question 12 : Quel est le moyen de paiement que vous utilisez le plus ?

Cette question est destinée pour les 150 particuliers interrogés les résultats recueillis s'illustrent dans le graphe suivant :

Graphe N°09 : Le moyen de paiement le plus utilisé



Source : établi par nos soins à partir de notre enquête par questionnaire.

On remarque que 95% des particuliers interrogés utilisent l'espèce comme moyen de paiement chose qui explique que la société algérienne évolue dans un milieu où domine-le cash. Le citoyen algérien s'attache toujours à la culture du cash et c'est le moyen le plus répondu.

Question 13 : Pourquoi préférez-vous ce moyen ?

Les personnes interrogées qui préfèrent l'utilisation de l'espèce comme moyen de paiement soulèvent la simplicité et la rapidité de ce moyen, son acceptation par tout le monde, la facilité des transactions entre les différents agents économiques, la facilité des transactions ou par habitude et d'autres trouvent que c'est le moyen le plus pratique, d'autres réponses tels que :

- c'est plus fiable et c'est plus sécurisant de payer par cash ;
- c'est le moyen le plus fréquent, plus simple et plus rapide ;
- par manque de confiance aux autres moyens de paiement (carte, chèque) ;
- c'est le moyen le plus accessible de manière générale, étant donnée que les terminaux de paiement électronique ne sont pas disponible partout ;
- le chèque n'est pas accepté par les commerçants par manque de confiance (chèques sans provisions).

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

Pour les adhérents de la carte bancaire (5%), ils déclarent qu'elle permet d'éviter les chaînes au niveau des guichets de la banque, de ne pas avoir de liquidité sur soi et disponibilité immédiate de l'argent.

2-3 Synthèse de l'enquête :

En référence faite à l'étude réalisée, on a pu atteindre les résultats suivants :

La généralisation de la monétique surtout dans les pays en voie de développement est une tâche assez difficile en raison notamment de la culture imprégnée chez les citoyens. Les réponses aux deux questions : la question n°06 destinée aux responsables des agences bancaires et la question n°12 destinée aux particuliers confirment notre première hypothèse qui est la suivante : « le manque de la culture bancaire est la forte implantation de la culture du cash dans l'économie algérienne font que la carte bancaire comme moyen de paiement est sous-utilisée ». La réponse à la question n°06 démontre l'insuffisance de l'utilisation de la carte bancaire par ses détenteurs au niveau des agences bancaires 63% des détenteurs n'utilisent pas leurs cartes et les 37% des détenteurs l'utilisent occasionnellement pour le retrait non pas le paiement.

95 % des particuliers interrogés préfèrent l'espèce comme moyen de paiement. Au moment de notre interview avec certains responsables ils ont confirmé que la sous-utilisation de la carte bancaire en Algérie est dû à l'absence de culture bancaire et la réticence au changement, la majorité des clients des différentes banques préfèrent l'utilisation de la monnaie liquide parce qu'ils n'arrivent pas à manipuler les machines et les services électroniques et les autres pensent que le paiement par carte ne les intéresse pas.

Ce résultat nous implique l'instauration d'une véritable culture monétique à inculquer aux porteurs ainsi qu'aux citoyens à travers des campagnes de sensibilisation (publicité, distribution de guide pratique d'utilisation de la carte bancaire), les porteurs de cartes n'ont pas à se promener avec des chéquiers, les commerçants n'auront plus besoin de se déplacer aux agences bancaires pour déposer leurs recettes en espèces.

Les réponses aux questions n°4, n°7, n°9 destinées aux particuliers confirment notre deuxième hypothèse : « le manque de confiance qu'accorde le citoyen aux cartes et aux banques et l'insuffisance d'équipements (DAB/GAB/TPE) nécessaires au développement de la monétique sont des raisons qui freinent l'utilisation de la carte bancaire en Algérie ».

2-4 Les difficultés qui freinent le développement de la carte bancaire en Algérie et certaines recommandations

Suivant les avis des différents particuliers et responsables des agences bancaires interrogés sur les difficultés qui freinent le développement de la carte bancaire en Algérie. Parmi les difficultés citées :

- insuffisance d'automates et problèmes techniques répétitifs ;
- préférence du cash dans toutes les transactions d'achat ;
- l'insuffisance des actions de sensibilisation et manque de dynamique de la part des banques: la publicité sur les cartes bancaires n'est pas attractive et la campagne publicitaire est très timide et non soutenue ;
- réticence des commerçants envers l'utilisation des TPE ;
- les mentalités et les habitudes de la population ;
- manque de liquidité dans les différents automates ;
- manque de culture bancaire.

Toutes ces difficultés que peuvent rencontrer les porteurs de la carte bancaire, représentent un véritable frein à son utilisation. C'est la raison pour laquelle il faut que les autorités monétaires prennent les choses en main afin de développer ce produit. Les solutions doivent être prises en considération. A ce titre, il va falloir :

- instaurer plus d'automates et améliorer la qualité des réseaux ;
- encourager les commerçants à installer et à utiliser les TPE ;
- mettre en place un réseau qui permet l'interconnexion bancaire ;
- actualisation de la réglementation et des lois qui régissent le monde des cartes bancaires ;
- faire connaître le produit grâce à une publicité informative et d'entretien, c'est-à-dire que le support publicitaire imagé et rédactionnel doit créer l'émotion, la sensation dont l'accroche constitue le point fondamental du message publicitaire, tandis que la publicité d'entretien devra être périodique avec introduction d'un fait nouveau créant la sensation à chaque fois ;
- la banque doit être présente dans toutes les manifestations économiques, pour présenter le produit et ses avantages ainsi que les bénéfices dont peut tirer les clients dans leurs transactions commerciales ;

Chapitre III : Etude empirique sur l'utilisation de la carte bancaire ca des agences bancaires : AL-Baraka, BARD, BEA, BNA et CPA

- la banque devra désigner un ou plusieurs spécialistes dans le domaine de la monétique ayant pour mission de sensibiliser les commerçants non bancarisés. Cette opération devra s'inscrire dans un schéma de stratégie bancaire ;
- faire réduire l'ampleur du commerce informel en vue de l'intégrer dans l'économie nationale : le commerce informel est un indicateur de sous-développement. Sa caractéristique essentielle est d'évoluer dans l'illégalité, générant des sommes d'argent importantes qui échappent au trésor public ;
- prise en charge techniquement correcte des DAB lorsque ces derniers tombent en panne ou sont en rupture des billets de banque : peuvent se trouver vides durant les week-ends ;
- la Banque d'Algérie ne doit pas se limiter à sécuriser le système mais plus à le développer ;
- actualisation de la réglementation et des lois qui régissent le monde des cartes bancaires.

Conclusion

Le paiement par carte bancaire est opérationnel en Algérie depuis 2006. Des efforts énormes ont été déployés par les autorités monétaires et les banques afin de mettre en place ce système, notamment par la création de la SATIM, suivi du lancement de la nouvelle chambre de télé-compensation. Les banques commerciales, publiques et privées, ont toutes adhéré au réseau monétique et émettent toutes des cartes interbancaires.

Nous avons constaté après l'analyse et l'interprétation des résultats de notre enquête que la carte bancaire est détenue par la majorité des particuliers interrogés avec un taux de 56% mais uniquement 37 % utilisent leur carte de manière occasionnelle. Par ailleurs, nous avons noté que la carte bancaire demeure encore sous utilisée par rapport aux autres moyens de paiement entre autre l'espèce.

L'enquête menée auprès des responsables des différentes agences bancaires et auprès des particuliers nous a permis de mieux cerner les problèmes et difficultés qui empêchent l'utilisation de la carte bancaire en Algérie .

La monétique en Algérie a besoin de temps pour se généraliser par plus d'investissements et d'efforts de la part des autorités monétaires et de la SATIM pour son adoption définitive.

Conclusion Générale

Les banques et les établissements financiers jouent un rôle fondamental dans le financement de l'économie, leur santé traduit celle de l'économie nationale. De même le système de paiement utilisé par ces établissements est considéré comme un indice important de l'évolution économique des pays.

Toutefois, la mise en place d'un tel système n'est pas chose facile. En effet, pour l'implémenter, les gouvernements doivent fournir d'énormes moyens financiers, organisationnels et technologiques afin d'interconnecter toutes les banques et tous les commerçants d'un pays. Avec le développement du réseau internet, les coûts d'implémentation peuvent être réduits considérablement.

Le paiement par carte bancaire est un moyen particulier, de par son fonctionnement, son organisation. En effet, cet instrument, entièrement informatisé, utilise la monnaie électronique pour stocker et transporter des transactions de manière facile et très rapide.

Bien qu'il soit apparu comme un simple moyen de crédit aux États-Unis, il a cependant évolué rapidement pour devenir un moyen de paiement à part entière. Aujourd'hui, ce système s'étend aux régions les plus isolées du monde.

L'accélération des mouvements de capitaux et de mondialisations consécutives aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications (TIC), requiert des systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces pour sécuriser et développer le transfert des flux financiers. Les nouvelles technologies se sont succédé ces dernières années modifiant ainsi la nature des services bancaires et financiers. Elles deviendront progressivement des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire.

Dans ce cadre, l'Algérie est passée par plusieurs étapes afin de s'adapter à l'économie de marché en promulguant plusieurs lois relatives aux réformes économiques notamment la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit marquée par l'autonomie de la Banque Centrale. Par la suite, d'autres lois ont été promulguées dans le but de moderniser et développer le système bancaire algérien.

Le projet de modernisation et de développement du système bancaire s'est fait par l'introduction des nouveaux systèmes (ARTS, ATCI) et moyens de paiement, ainsi que l'apparition du paiement en ligne qui reste encore à un stade embryonnaire.

Aujourd'hui, l'activité monétique est considérée comme un instrument inévitable pour évaluer le degré de modernisation d'un système bancaire. La monétique en Algérie ne cesse de se développer notamment par la diffusion de nouveaux outils et services bancaires.

Toutefois, les banques n'ont pas pu s'adapter rapidement à ce projet de monétique vu l'état actuel de l'utilisation de la carte interbancaire.

Durant notre travail de recherche, nous avons essayé d'étudier le comportement des particuliers vis-à-vis de la carte bancaire, en apportant quelques explications sur les raisons de la sous-utilisation de la carte bancaire par l'élaboration de deux questionnaires.

Nos investigations ont abouti au constat que la carte bancaire reste toujours sous utilisée comparativement aux autres instruments de paiement où le cash est privilégié, les cartes bancaires n'ont pas encore acquis leur place au sein des autres instruments de paiement. Elles connaissent un développement moyen qui est limité à la carte de retrait. Sa limitation à la seule fonction de retrait et non de paiement est essentiellement dû à la méfiance et à la méconnaissance des avantages de cette carte, difficultés : techniques, financières, culturelles et celles liées à la sécurité, le manque d'équipements (DAB/GAB, TPE) et défaillance des réseaux, l'absence de campagne de sensibilisation concernant les instruments monétiques, ainsi que le manque de confiance envers la carte bancaire.

Cette réticence des clients envers l'utilisation de la carte pourrait être changée, en les amenant à l'utiliser et ce par la promotion de certaines mesures (mettre plusieurs centres d'information pour tous les clients hésitant encore à utiliser la carte, instaurer plus d'automates et améliorer la qualité des réseaux), néanmoins il faut dire aussi que cette série de mesure déjà proposée ne peut avoir d'impact sans un réel changement des mentalités dans la société algérienne et la résolution du problème du marché informel.

Par ailleurs, la volonté et les actions des autorités monétaires pour remédier aux obstacles qui empêchent le développement de la carte bancaire n'ont pas donné les résultats escomptés. A cet effet, la question suivante mérite d'être posée : quelles sont les réelles intentions des autorités pour promouvoir le développement de la monétique et plus particulièrement la carte bancaire en Algérie?

Bibliographie

❖ **Ouvrages :**

- BANCHORA D, Kara, «le commerce électronique en Algérie », INPS, Alger 2008.
- BENHALIMA. Ammour, « le système bancaire algérien », Edition DAHLAB, Algerie1996.
- BOULEY F, « les moyens de paiement et la monétique », Edition EYROLLES, Paris, 1990.
- BOUZAR C, « Systèmes financiers : Mutations financières et bancaires et crise », Edition El-Amel, Tizi-Ouzou, 2010.
- DAHAK Abdenour, KARA Rabah, « le mémoire de Master, du choix du sujet à la soutenance », Edition EL-AMEL, 2015.
- HASHEM SHERIF M, SERHROUCHIN A, « la monnaie électronique : système de paiement sécurisé », Edition EYROLLES, Paris, 1999.
- PERDRIX Michel, «la modernisation de la gestion des moyens de paiement », 1994.
- RAMBURE D, « les systèmes de paiement », Edition ECONOMICA, Paris, 2005.
- ZOLLINGER M, « Monétique et Marketing », Edition Vuibert, Paris, 1989.

❖ **Rapports:**

- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie «chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2011.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie, «chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2012.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie, « chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2013.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie, « chapitre vi : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2014.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie «chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire », 2015.
- Rapport Annuel, la Banque d'Algérie, « chapitre VI : Intermédiation et infrastructure bancaire » ; 2016.
- Banque Centrale Européenne, Rapport sur la fraude à la carte bancaire, juillet, 2012.
- Banque de France : Rapport Annuel de l'observation de la sécurité des moyens de paiement, 2016.

- BRI, CSPR, « Glossaire des termes utilisées pour les systèmes de paiement et de règlement », 2003.

❖ **Revues :**

- ADAMS J: « Adoption de la norme EMV : les USA détiennent la clé », revue Transact, n°1, 2010. In : <http://www.tnsi.com/content/files/516/TransAct01French%20FINAL.pdf>.
- Benhalima AMMOUR, Chabha BOUZAR, «la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », les cahiers CREAD, Revue n°95-2011, Alger 2011.
- BOUNIE D: « Quelques incidences bancaires et monétaires des systèmes de paiement électroniques », revue Economique, n°52, 2002.
- BOUNIE D. et SORIANO S: « La monnaie électronique : Principes, fonctionnement et organisation », revue Les Cahiers du numérique, volume 4, n°1, 2003.
- GUITTON G: « Gestion et maîtrise des risques dans le système des cartes bancaires », revue d'économie financières, n° 84, France, 2012.
- HADJ SEYD M: « Carte bancaire et monétique : Aux origines du retard », revue Perspectives, n°8, 2013
- MERBOUHI Samir : « Le paiement électronique en Algérie : Délits Economiques et Financiers », revue nouvelle économique n°16, 2017.
- TEBIB H. « La monétique et le e-citoyen en Algérie durant la période 2005- 2013 : la contrainte culturelle, Cas des clients de la BEA et de la BADR », revue des Sciences Humaines, Université Mohamed Khider Biskra, n°34, 2014.

❖ **Articles :**

- BOUZEFRANE S: « La norme EMV », 2009. In : cedric.cnam.fr/~bouzefra/cours/cours.../Cartes_Bouzefrane_EMV.pdf.
- MEBTOUL A: « Institutions, gouvernance et développement économique des pays du Maghreb ». Communication présentée au Séminaire International, Tlemcen, Algérien, 2010.

❖ **Thèses et Mémoires:**

- LAZREG Mohamed: « développement de la monétique en Algérie : Réalité et Perspectives », thèse de Doctorat en science de gestion, option : Monnaie Banque, université ABOU BAKR BELKAID, 2014-2015.
- SAM Hocine, « Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie : cas de la willaya de Tizi-Ouzou », mémoire en vue de l'obtention de diplôme de Magister, en Sciences Economiques, option : Monnaie Finance Banque, Tizi-Ouzou, 2010-2011.
- SIDI-MAMMAR Lydia, « Essai d'analyse de l'impacte de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie : cas de la commune de Tizi-Ouzou », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en Sciences Economiques, option : Monnaie Finance et Banque, 2012-2013.
- BENZIANE Wassila, BERKTI Meriem, « Les moyens de paiement et la monétique en Algérie : cas de l'utilisation de la carte interbancaire CIB dans la ville de Bejaia », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques, option : Monnaie Banque et Environnement International, Bejaia, 2014-2015.
- KICHI Rahma, NABADI Damalie, « Regard croisé sur les expériences Algérienne et Ougandaises de modernisation du système de paiement : Enquête par questionnaire sur la généralisation des nouveaux instruments à KAMPALA et BEJAIA », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques, option : Monnaie Banque et Environnement International, 2015-2016.

❖ **Règlements et lois :**

- Loi 90/10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°05-04 du 13 octobre 2005, portant sur Système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents.
- Règlement de la Banque d'Algérie n° 05-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et des autres instruments de paiement de masse.

❖ **Sites internet :**

- <http://www.albaraka-bank.dz>
- <http://www.algerieposte.dz>
- <http://www.badr.dz>
- <http://www.bank-of-algeria.dz>
- <http://www.bankmondiale.org>

- <http://www.bea.dz>
- <http://www.bitakati.dz>
- <http://www.bna.dz>
- <http://www.cmi.com>
- <http://www.cpa.dz>
- <http://www.fr.m-wikipedia.org/wik/terminal/de/paiement>
- <http://www.fr.m-wikipedia.org/wik/distrebuteur/automatique/de/billet>
- <http://www.giemonetique.dz>
- <http://www.MasterCard.com>
- <http://www.satim-dz.com>
- <http://www.cmi.com>
- <http://www.Visa.com>

Liste des tableaux

N° de Tableau	Intitulé	Page
01	Genèse de carte bancaire	19
02	Comparaison de l'utilisation de la carte bancaire et les autres moyens de paiement (l'espèce et le chèque).	34
03	Les caractéristiques de la carte CIB Classique et la carte CIB Gold.	45
04	Evolution annuelle de la part de la carte bancaire dans le totale des instruments compensés.	50
05	Chronologie d'évolution de la monétique en Algérie.	50
06	Les actionnaires de la SATIM	53
07	Les événements principaux du développement de la carte bancaire au Maroc.	64
08	Les cartes bancaires émises par les banques commerciales algériennes (Al-Baraka, BADR, BEA, BNA et CPA)	76
09	Connaissance de la carte bancaire.	81
10	Détention de la carte bancaire par les particuliers.	82
11	Raison de refus de la carte bancaire comme moyen de paiement.	83
12	Source de l'obtention de la carte bancaire.	83
13	Fréquence de l'utilisation de la carte bancaire.	85
14	Connaissance de l'existence de problèmes lors de l'utilisation de la carte bancaire.	86
15	Coût de facturation par carte bancaire.	87

Liste des Figures et schémas

N° de figure	intitulé	page
01	Le recto d'une carte bancaire.	21
02	Le verso d'une carte bancaire.	21
03	Eléments qui composent un système de retrait et de paiement par carte bancaire.	22
04	Terminale de Paiement Electronique.	23
05	Distributeur Automatique de Billet/Guichet Automatique de Banque.	24
06	Présentation d'une puce de la norme EMV.	32
07	La carte CIB classique.	45
08	La carte CIB gold.	45
09	Enchainement des opérations dans le système de télé-compensation.	49
10	Processus de traitement d'une transaction avec une carte CIB.	55

N° de schéma	intitulé	Page
01	Déroulement d'une opération de retrait par carte bancaire.	26
02	Déroulement d'une opération de paiement par carte bancaire.	27

Liste des Graphiques

N° de graphique	intitulé	page
01	Chiffre d'affaires de commerce électronique (e-commerce) en milliard de dollar dans le monde durant la période 2014-2017.	36
02	Evolution de nombre des cartes bancaire en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 2012 à 2016.	65
03	Evolution du nombre de DAB en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 2012 à 2016.	65
04	Evolution des TPE en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 2012 à 2016.	66
05	Répartition de l'échantillon selon le sexe.	81
06	Canal de communication.	82
07	Utilisation de la carte bancaire.	84
08	Utilisation de la carte bancaire pour paiement/retrait.	85
09	Le moyen de paiement le plus utiliser.	88

Annexes

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Faculté des Sciences économiques

Commerciales et des Sciences de gestion.

Département des sciences économiques.



Questionnaire adressé au responsable de la banque

Madame,

Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire intitulé « le système de paiement par carte bancaire en Algérie, cas des agences bancaires : Al-Baraka, BADR, BEA, BNA, et CPA de Tizi-Ouzou. » en vue de l'obtention d'un diplôme de master en Economie Monétaire et Bancaire (EMB), nous vous prions de bien vouloir nous apporter votre aide en acceptant de répondre à ce présent questionnaire. Nous tenons à mettre à votre information que toutes les données que vous allez mettre à notre disposition n'aurait qu'un but scientifique.

Nous vous remercions d'avance pour l'intérêt que vous envisager d'accorder à ce travail.

Merci pour votre contribution

Présentation de la banque :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1- Avez-vous adopté le système de paiement par carte bancaire ?

Oui

Non

- Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Si oui :

- Depuis quand ?

.....
.....

- Présenter ce système ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2- Pourquoi vous-avez adopté le système de paiement par carte bancaire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3- Quel quota avez-vous comme objectif d'atteindre lors du lancement des cartes ?

.....
.....

4- Avez-vous atteint votre objectif ?

Oui Non

5- Avez-vous souligné ?

- une utilisation
- une sous utilisation
- la part de marché en pourcentage

6- Si vous répondez par la sous utilisation :

-d'après vous s'agit-il ?

- l'absence de culture bancaire
- du faible taux de bancarisation
- du niveau intellectuel de la clientèle
- taxes importants prélevées par opérations bancaire
- campagne publicitaire timide et non soutenue
- Autres, à précisez

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

7- Quel est l'impact de cette sous-utilisation sur l'activité bancaire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

8- Qu'est ce que la banque doit faire dans ce cas (comment remédier ?) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

➤ Age :

- Moins de 25 ans
- de 26 ans à 35 ans
- de 36 ans à 45 ans
- de 46 ans à 55 ans
- de 56 ans à 65 ans
- de 66 ans et plus

➤ la profession :

- libérale
- fonctionnaire

➤ le sexe :

- Homme
- Femme

➤ le salaire :

- inférieur à 18.000 DA
- entre 18.000 DA et 28.000 DA
- entre 28.000 DA et 38.000 DA
- entre 38.000 DA et 48.000 DA
- supérieure à 48.000 DA

➤ La banque à la quelle vous êtes affilié :

.....
.....

1- Est-ce que vous avez déjà entendu parler de la carte bancaire ?

- Oui
- Non

2- Si vous répondez par oui, pouvez-vous nous préciser par quel canal de communication l'avez-vous connue ? ,:

- média
- publicités par voie d'affichage
- proposer par votre banque

Autres, à précisez

.....
.....
.....

3- Etes vous titulaire d'une carte bancaire ?

- Oui - Non

4- Si vous répondez par non ; pourquoi ?

- votre banque ne dispose pas de carte bancaire
- vous ne faites pas confiance
- Autres, à précisez

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5- Si vous répondez par oui :

- Comment avez-vous obtenu votre carte ?

- à votre demande
- proposer par votre banque

6- Utilisez- vous votre carte bancaire ?

- Oui - Non

7- Si vous répondez par oui, avec quelle fréquence ?

- fréquemment
- occasionnellement

8- Vous utilisez votre carte pour :

- les paiements
- pour les retraits

9- Si vous répondez par non ; pourquoi ?

- des pannes fréquentes au niveau des automates tel que les distributeurs automatiques de bielles et guichets automatiques de banques
- absence des terminaux de paiement électroniques au niveau des espaces commerciaux
- Autres, à précisez

.....

.....

.....

.....

.....

.....

10- Est-ce que vous avez déjà eu un problème lors de l'utilisation de votre carte et de quelle nature ?

- Oui
- Non

11- Trouvez –vous le coût de transaction par carte :

- raisonnable
- moyen
- élevé

12- Quel est le moyen de paiement que vous utilisez le plus ?

- la carte bancaire

- le chèque

- les espèces

13- Pourquoi préférez-vous ce moyen de paiement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

République Algérienne Démocratique et Populaire.

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Faculté des Sciences
économiques Commerciales et Science de gestion.**

Département des sciences économiques.



Questionnaire adressé aux particuliers

Nous vous prions de bien vouloir renseigner le présent questionnaire entrant dans le cadre de la préparation du mémoire de master, en spécialité économie monétaire et bancaire, l'intitulé du thème est : « le système de paiement par carte bancaire en Algérie cas des agences bancaires : Al-Baraka, BADR, BEA, BNA, et CPA de Tizi-Ouzou. »

Nous vous remercions d'avance pour votre aimable contribution.

Résumé

Les systèmes de paiement occupent une place importante au niveau national et international. Les moyens de paiement sont devenus en quelque sorte une industrie pour le développement de l'activité bancaire. Vu la complexité du fonctionnement du système de paiement et l'exigence élevée de la concurrence qui touche des différentes banques, et au risque de disparaître elles doivent investir dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), afin de moderniser et de développer les systèmes et les moyens de paiements.

L'Algérie très tardivement par rapport à ses pays voisins (Maroc et Tunisie), s'est inscrite à partir de 2006 dans une dynamique de réforme et de modernisation de son système de paiement à travers la mise en place des deux nouveaux systèmes de paiement : le système de paiement de gros montant en temps réel dénommé Algérien Real Time Settlement (ARTS), et le système de télé-compensation des instruments de paiement de masse dénommé Algérie télé-compensation interbancaire dit (ATCI), ajoutant à cela le lancement de la monétique. Cette réforme avait comme objectif primordiale la généralisation de l'utilisation de la carte bancaire dans le règlement des transactions notamment l'amélioration des services bancaires de base et du niveau de bancarisation.

Mots clés : système de paiement, carte bancaire, monétique, ARTS, ATCI.